



farnet

M a g a z i n e

Les communautés de pêche au cœur du développement local





Sommaire

Photos (pages):

iStockphoto (1), Commission européenne (3), FLAG (4, 5, 8, 9, 11, 14, 22-23, 25, 27, 29), Paul Soto (6), Jean-Luc Janot (7, 13, 15, 16, 17, 23, 24, 24-25, 26, 28), Sruan Stevenson (19), CC150 (27), Apollo Media (27).

Couverture: Mevagissey en Cornouailles (Royaume-Uni).

Journalisme:

Jean-Luc Janot, Eamon O'Hara.

Ont également participé à la rédaction de ce numéro:

Urszula Budzich-Szukala, Monica Burch, Carlos de la Paz, Serge Gomes da Silva, John Grieve, Jeremy Phillipson, Paul Soto, Gilles van de Walle.

Production:

DevNet geie (AEIDL/Grupo Alba) / Kaligram.

Contact:

FARNET Magazine, Cellule d'appui FARNET, Rue de la Loi 38, B-1040 Bruxelles
+32 2 613 26 50
info@farnet.eu
www.farnet.eu

FARNET Magazine est publié par la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne. Il est distribué gratuitement sur simple demande.

FARNET Magazine paraît deux fois par an en français, allemand, anglais et espagnol.

Éditeur responsable: Commission européenne, Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Clause de non-responsabilité: bien que la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche soit responsable de la réalisation générale de FARNET Magazine, la Commission n'a ni adopté ni approuvé, de quelque manière que ce soit, les positions exprimées dans cette publication. Toute déclaration faite dans FARNET Magazine ne peut être interprétée comme étant le reflet des opinions de la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données mentionnées dans la présente publication. La Commission européenne ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité pour tout usage qui peut être fait de ce magazine.

© Union européenne, 2012.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Imprimé en Belgique sur papier recyclé.



Trouver ses marques : la valeur ajoutée du FLAG dans le processus de développement local 4

Au moment où l'Axe 4 entre dans sa dernière phase, les FLAG doivent démontrer que leur action a un impact significatif sur la vie des populations locales. En même temps, ils doivent jeter les bases qui leur permettront de jouer un rôle plus important par la suite.



Reportage : La pêche au milieu du village... 12

L'arrivée de l'Axe 4 du FEP dans le comté de Cornouailles et les îles Scilly permet de convertir des idées en projets de développement. Au profit des pêcheurs mais aussi des populations côtières dans leur ensemble.



Interview : Struan Stevenson 19

Selon le vice-président de la Commission de la Pêche du Parlement européen, l'Axe 4 et l'approche du développement local sont des outils essentiels qui aident les pêcheurs, entrepreneurs et autres acteurs locaux à travailler ensemble pour améliorer la situation des territoires dépendant de la pêche.



Reportage : De la terre à la mer 22

Dans les îles de Lesbos, Lemnos et Agios Efstratios, le FLAG compte appliquer sur la côte les recettes qui ont bien marché à l'intérieur des terres avec Leader.



Alizés 27

Trois projets de développement innovants mis en œuvre dans des zones de pêche.



Projecteur : Avec en tête les populations locales – Questions clés pour la mise en œuvre de l'Axe 4 28

La capacité des FLAG à jouer un rôle dans le développement local dépend largement de la façon dont l'Axe 4 est mis en œuvre.

Réseau FARNET 31



Éditorial

« Les FLAG doivent se positionner pour pouvoir à l'avenir jouer un rôle encore plus grand et faire vraiment la différence dans les territoires de pêche d'Europe. »

Ce numéro de *FARNET Magazine* sort en plein milieu des négociations sur la réforme de la Politique commune de la pêche et son principal instrument de financement, le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP), qui prendra effet en 2014. Entre autres dispositions, la Commission a présenté des propositions visant à renforcer l'appui au « développement local mené par les acteurs locaux », de façon à ce que les territoires dépendant de la pêche puissent accéder à des financements et investir dans des actions permettant d'assurer la croissance et l'emploi sur le terrain, en fonction de leurs besoins et défis spécifiques.

Des négociations sont également en cours sur le « Règlement portant dispositions communes » qui débouchera, pour la prochaine période de programmation (2014-2020), sur un ensemble de règles communes pour tous les fonds européens, ainsi que sur les modalités concernant le développement local. Si le Règlement est approuvé, les stratégies locales de développement pourront recevoir un soutien coordonné de quatre fonds : FEDER, FSE, FEADER et FEAMP.

Pour se préparer à la prochaine génération des fonds européens, les communautés de pêche doivent d'abord se préparer aux défis et opportunités à venir. Ce qui implique notamment de s'appuyer sur ce qui a été engrangé au cours des dernières années et de déceler les nouvelles opportunités qui se présentent, de façon à construire un avenir durable pour les communautés de pêche et les zones côtières partout dans l'Union européenne.

Ce numéro de *FARNET Magazine* s'ouvre par un article présentant les principaux enseignements d'une série de 15 études de cas approfondies, menées par le réseau FARNET dans différentes zones de pêche de l'UE. L'article examine comment les FLAG peuvent aider à relever les grands défis liés à la pêche au niveau local et la contribution spécifique qu'ils peuvent apporter pour inscrire les communautés de pêche dans un développement territorial plus large.

Ces études de cas ont également recherché les moyens de rendre plus efficace le dispositif d'appui au développement dans les zones de pêche, de manière à favoriser l'initiative et l'innovation au niveau local. Les résultats sont présentés dans le dernier article du magazine.

Des progrès remarquables ont été accomplis dans les zones de pêche européennes et ce numéro de *FARNET Magazine* met l'accent sur les derniers développements en cours en Cornouailles (Royaume-Uni) et dans la région des Abruzzes (Italie).

Le dernier reportage se penche sur la structure et le fonctionnement du FLAG Lesbos, en Grèce, qui valorise l'expérience du programme Leader.

FARNET Magazine a également interrogé M. Struan Stevenson, vice-président de la Commission de la pêche du Parlement européen, qui insiste sur l'importance de l'approche du développement local pour aider les pêcheurs, les entrepreneurs et les autres acteurs locaux à travailler ensemble au mieux-être des territoires dépendant de la pêche.

Alors que l'on approche de la prochaine période de programmation, il importe de tirer les leçons de l'« expérience Axe 4 », afin d'aller de l'avant et faire en sorte que le développement local dans les zones de pêche puisse réaliser tout son potentiel.

Des communautés locales intelligentes, durables et inclusives sont aux fondements d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Alors, travaillons tous ensemble – acteurs locaux, gestionnaires de FLAG, autorités de gestion et DG MARE – pour en faire une réalité dans nos zones de pêche!

Elisa Roller,

Chef d'unité, Politique structurelle et Analyse économique, Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche

TROUVER SES MARQUES

La valeur ajoutée du FLAG dans le processus de développement local

2013 sera une année cruciale pour les 300 groupes locaux qui travaillent maintenant au développement durable des zones de pêche dans 21 pays européens. Au moment où l’Axe 4 entre dans sa dernière phase, les FLAG doivent démontrer que leur action a un impact significatif sur la vie des populations locales. En même temps, ils doivent jeter les bases qui leur permettront de jouer un rôle plus important par la suite.

Les propositions législatives de la Commission européenne concernant le nouveau Fonds européen pour les Affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le «développement local mené par les acteurs locaux» offrent un certain nombre d’opportunités importantes pour les groupes d’action locale pêche (FLAG). Mais pour les saisir, les FLAG doivent démontrer en quoi ils se démarquent d’autres organisations au service du développement local. Il leur faut montrer quels domaines, quelles entreprises et quels individus ils touchent que d’autres structures ne touchent pas. Il leur faut aussi trouver des moyens de travailler avec ces autres organisations et de maximiser les synergies et les résultats au profit des populations locales concernées.

Pour aider les FLAG à se positionner, la Cellule d’appui FARNET a réalisé des études de cas approfondies dans 15 zones de pêche, afin d’examiner comment les FLAG travaillent avec d’autres organisations dans différents contextes nationaux et locaux. Cet article présente les principaux enseignements de la démarche.

Un outil souple, à la disposition des communautés de pêche

Le FEAMP propose un outil extrêmement souple : les partenariats pourront soutenir des stratégies locales pouvant «aller des stratégies axées spécifiquement sur la pêche à des stratégies plus larges visant la diversification des zones tributaires de la pêche.»

Pour les territoires souhaitant plutôt améliorer la viabilité du secteur de la pêche proprement dit, les FLAG pourront soutenir des projets pouvant «apporter une valeur ajoutée, créer des emplois et encourager l’innovation à tous les stades de la chaîne d’approvisionnement de la pêche et de l’aquaculture¹.» Cela permettra aux FLAG de travailler avec les organisations de pêche et les populations locales à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un ensemble intégré de mesures spécifiquement adaptées à leurs besoins. Lorsque cela se justifie, la démarche pourra également inclure des mesures sectorielles couvertes par d’autres dispositions du FEAMP.

Aquaculture dans l’archipel de Stockholm (Suède). ▶



Les FLAG auront également la possibilité – mais pas l’obligation – de mettre en œuvre des stratégies de développement local beaucoup plus larges. Celles-ci pourraient viser : la diversification et la création d’emplois dans d’autres secteurs, un meilleur bien-être social, l’amélioration du patrimoine naturel et culturel local ou encore l’atténuation du changement climatique. Ces stratégies pourraient également contribuer à renforcer la participation du secteur et des communautés de pêche dans la gouvernance des ressources locales de la pêche et des activités maritimes.²



▲ Festival du Poisson 2012 de Newlyn, en Cornouailles (Royaume-Uni).



Les synergies entre stratégies plus étroites et plus larges devraient en principe être renforcées par les propositions de la Commission en matière de développement local, qui concernent les principaux fonds européens couverts par le Cadre stratégique commun³ (CSC). Ces propositions mentionnent, pour la première fois, que « les interventions des différents Fonds relevant du CSC en faveur du développement local (doivent être) cohérentes et coordonnées. » Plusieurs mécanismes de coordination sont proposés, qui pourraient permettre le financement de plusieurs types

de stratégies: un groupe local pourrait mener à bien différentes parties d'une seule et unique stratégie avec différents fonds. Ainsi, un FLAG pourrait concentrer chaque fonds sur les actions les mieux adaptées aux objectifs de ce fonds, tout en veillant à ce que les financements et les actions soutenues se complètent et se renforcent mutuellement.

Mais tout changement implique un risque et les quelque trois cents partenariats locaux FARNET interviennent dans des territoires très différents, avec des communautés de pêche confrontées à des défis très différents, et opèrent dans des contextes culturels et institutionnels très divers. Bien sûr, aucun de ces partenariats n'intervient sans tenir compte des autres organisations locales du territoire concerné. Et lorsque ces organisations travaillent chacune dans des directions différentes, sont en concurrence ou dupliquent leurs activités, les chances de produire des effets importants seront beaucoup plus réduites. A l'inverse, vouloir forcer artificiellement des initiatives ayant des buts diffé-

rents à entrer dans un même moule peut augmenter la complexité et, là aussi, diminuer l'impact potentiel. Les FLAG et les autres acteurs locaux doivent donc travailler ensemble, créer un climat de confiance et de légitimités partagées, et convenir d'une méthode de coopération en fonction de leurs compétences respectives.



¹ Proposition de Règlement pour le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche – Article 65.1a.

² Idem – Article 65.1b, c, d et e.

³ Les fonds concernés par le CSC sont le FEDER, le FSE, le FEADER, le FEAMP et le Fonds de cohésion. Tous les fonds CSC, à l'exception du Fonds de cohésion, pourront soutenir le développement local à compter de 2014.

Au service de la pêche

Afin de mieux comprendre comment les FLAG pouvaient aider à relever localement les principaux défis liés à la pêche, six études de cas de la Cellule d'appui FARNET ont été réalisées dans des « zones de forte pêche »⁴. Une première conclusion importante est que l'adoption d'une approche de type Axe 4 par le secteur de la pêche ne dépend pas forcément de la taille du secteur ni de l'étendue de sa représentation dans les structures décisionnelles du FLAG. Une forte présence du secteur de la pêche ne veut pas dire qu'on choisira forcément une stratégie exclusivement axée sur la pêche: de nombreux FLAG opérant dans des zones où le secteur de la pêche est important (reflété par une représentation majoritaire des pêcheurs au conseil d'administration du FLAG) ont ciblé leur stratégie et leur soutien sur des projets en dehors du secteur halieutique.

Si le FLAG veut vraiment relever les principaux défis liés à la pêche, une analyse plus fine du type de pêche, du degré de solvabilité des problèmes au niveau local, des niveaux organisationnels et de l'efficacité des dispositifs de soutien existants s'impose. Le FLAG peut par exemple être très efficace pour s'assurer que les activités à petite échelle, qui ont souvent des liens étroits avec la côte, comme le ramassage de crustacés, l'aquaculture ou la petite pêche côtière, peuvent obtenir un soutien adapté, auparavant uniquement accessible aux entreprises de plus grande taille. Les très grands opérateurs off-shore, souvent basés dans les grands ports, seront moins susceptibles de s'y intéresser, surtout si leurs affaires vont bien.

Dans certains pays, le secteur de la pêche est déjà bien organisé au niveau local et les organisations en place peuvent déjà répondre aux besoins locaux en utilisant d'autres axes du FEP. Le FLAG peut cependant combler des lacunes importantes. Il peut par exemple améliorer la communication ou toucher de nouveaux segments du secteur (les petites entreprises de pêche artisanale, les femmes actives dans des domaines liés à la pêche, etc.). Pour ce faire, instaurer la confiance, la crédibilité et la légitimité avec les structures compétentes est une priorité.



▲ Pêcheur en Galice (Espagne).

Les scénarios suivants permettent d'amorcer une première typologie des rôles que peut jouer le FLAG par rapport au secteur de la pêche locale :

> *Intégration entre la pêche et les autres secteurs.* Le FLAG peut apporter une contribution précieuse en soutenant des projets qui profitent au secteur de la pêche et, concrètement, relier ces projets à d'autres secteurs économiques locaux ou à des enjeux de la vie locale. Cette connectivité peut être particulièrement importante pour assurer que la pêche reste une dimension intégrante du territoire là où le secteur subit la pression d'autres activités, l'immobilier résidentiel, par exemple, en raison de la croissance démographique. Les options possibles peuvent être la mise en relation des pêcheurs locaux avec les marchés touristique et résidentiel, la valorisation des atouts environnementaux et culturels pour promouvoir le territoire, la mobilisation de différents secteurs pour réduire la consommation d'énergie, améliorer la qualité de l'eau, etc.

> *Organisation et renforcement des capacités.* En l'absence d'organisation de pêche locale ou lorsque de meilleurs canaux pour communiquer sont nécessaires, que ce soit entre pêcheurs locaux ou entre les pêcheurs et les organisations provinciales, régionales ou nationales, le FLAG peut égale-

ment être très utile. Il peut notamment assurer des fonctions d'appui importantes, telles que la communication, l'animation, la formation et le renforcement des capacités. Autant d'activités qui peuvent contribuer à susciter l'enthousiasme et la mobilisation des populations, à faire passer les attitudes et les mentalités du fatalisme et de la défense du statu quo au volontarisme et au désir d'apporter un changement en jouant sur l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre de projets porteurs d'avenir.

> *«Ingénierie» locale pour des investissements à plus grande échelle.* quelle que soit l'ampleur ou l'efficacité des organisations de pêche, le FLAG peut prendre en charge un éventail d'activités «douces» d'appui ou d'amorçage de la pompe pour des actions de plus grande envergure. Ces activités pourront par la suite être prises en charge par les autres axes du FEP ou par d'autres fonds européens ou privés. Elles peuvent concerner des études de faisabilité technique, des études de marché, des projets pilotes, des formations locales, le soutien à la création d'une marque de qualité, des initiatives commerciales, des campagnes de promotion, etc. Les FLAG français et finlandais ont largement utilisé ces méthodes, qui, dans certains cas, ont eu un effet de levier pour des investissements importants provenant de l'extérieur.

⁴ Pays de Cornouaille et Pays d'Auray en France, Finistère et Cadiz Estrecho en Espagne, Lac Peïpus en Estonie, Nord-Jutland au Danemark.



▲ Habitation de pêcheur près du lac Peïpus (Estonie).

> *Investissements directs induits par une demande.* Dans certains pays, le contexte économique et institutionnel a fait que l'Axe 4 a été utilisé pour mettre en œuvre d'importantes actions collectives et individuelles qui auraient pu théoriquement être réalisées avec d'autres axes du FEP. En Estonie, par exemple, plus de 60% des budgets des FLAG sont consacrés à des ports et autres infrastructures de base nécessaires à la survie du secteur de la pêche. C'est dû au fait que la plupart des terrains en bord de mer et de nombreux équipements existants sont privés et n'ont connu aucun investissement public depuis des décennies. De nombreux pays d'Europe méridionale soutiennent également des investissements privés d'assez grande taille à différents maillons de la chaîne d'approvisionnement de la pêche. Dans ce cas, le principal avantage de l'implication du FLAG est qu'elle peut favoriser la concrétisation rapide d'investissements stratégiques qui sont étroitement en phase avec les besoins locaux. Le FLAG peut également jouer un rôle majeur en soutenant des projets à la fois d'innovation et d'expérimentation essentiels et qui, autrement, seraient difficiles à financer.

> *Coopération sur les défis stratégiques auxquels est confronté le secteur de la pêche.* Étant donné la nature fragile et dispersée du secteur de la pêche

et des populations qui en dépendent, la coopération peut être un outil particulièrement puissant. Elle peut par exemple conduire à des solutions communes et partagées aux problèmes rencontrés pour des espèces particulières ou pour certains types de pêche. La coopération permet par ailleurs de saisir certaines opportunités, trouver des moyens plus directs et plus rentables d'atteindre le consommateur, par exemple.

Passerelles entre terre et mer

Négocier une méthode efficace de coopération et de travail en commun avec les autres organisations impliquées dans le développement local peut prendre beaucoup de temps et même devoir passer par la gestion des conflits. Mais les cinq études de cas FARNET portant sur des FLAG qui participent à une stratégie territoriale plus large⁵ ont montré qu'il existe aussi de nombreuses façons d'arriver à de bons résultats. Dans tous les cas cependant, cela dépendra d'abord d'une définition claire des objectifs et des compétences organisationnelles du FLAG, ainsi que d'une bonne compréhension de la façon dont ces objectifs et compétences s'accordent avec ceux des autres organisations et, au-delà, avec les besoins du territoire et sa stratégie de développement.

De façon générale, alliances et travail conjoint peuvent se construire autour d'un certain nombre de principes :

> *La côte comme trait d'union pour la diversification.* Les études de cas FARNET donnent à penser qu'un FLAG est fort lorsqu'il considère la côte – qu'elle soit maritime ou intérieure – comme un lien vital entre les activités terrestres et aquatiques. Le FLAG peut être au cœur d'un processus de construction de partenariats créatifs entre le secteur de la pêche et d'autres secteurs d'activité le long de la côte, même en présence d'autres organismes de développement local (Leader ou autre). Le FLAG peut apporter une contribution très significative en travaillant sur les nouveaux gisements d'activités côtières et les instruments développés dans le cadre de la politique maritime intégrée, comme la gestion intégrée des zones côtières ou l'aménagement du territoire maritime. Cela peut constituer les prémisses d'une approche conjointe quant à l'utilisation commune des ressources environnementales.



⁵ Lesbos en Grèce, Oeste au Portugal, Österbotten en Finlande, Cadiz Estrecho en Espagne et Cornwall & the Isles of Scilly au Royaume-Uni.



▲ Le FLAG Obra-Warta participant à une fête locale dans l'ouest de la Pologne.

Le rôle principal du FLAG est ici de s'assurer que les pêcheurs et les populations locales en général en tirent des avantages tangibles, sous forme d'emplois et de qualité de vie, par exemple. Si aucune autre agence de développement local n'opère dans la même zone côtière, le FLAG pourra alors soutenir une gamme encore plus large d'activités au service du développement côtier.

> « Animation stratégique » en se concentrant sur ce que le FLAG fait bien. Selon les propositions de la Commission européenne, certains territoires pourront opter pour une approche « un territoire-une stratégie » (utilisant un seul ou plusieurs fonds), gérée par un partenariat unique fédérateur. D'autres préféreront une série de stratégies croisées, « imbriquées » dans le territoire et gérées par plusieurs organisations coordonnées. Dans les deux cas, il importera de bien s'entendre sur une méthode de coopération et sur la division du travail, à partir des points forts de chaque structure. Les études de cas FARNET donnent à penser que l'une des grandes contributions du FLAG concernera « l'animation stratégique », pour surmonter le caractère isolé et fermé de nombreuses communautés de pêche, et favoriser l'implication de celles-ci dans des actions de développement ciblées.

> S'entendre sur des domaines d'intervention clairs et cohérents. Il arrive que la zone de pêche chevauche partiellement ou totalement la zone d'intervention d'autres organisations de développement local et que le FLAG opère donc sur tout ou partie du territoire de ces organisations. Il peut alors agir comme une sorte de structure fédérant des communautés de pêche dispersées. Mais il peut aussi exister une démarcation territoriale complète entre les organisations. Quelle que soit la formule, elle doit être adaptée à la tâche à accomplir, elle doit être claire et transparente et elle doit constituer le socle d'une coopération véritable.

Faire en sorte que le haut travaille pour le bas

Le principal avantage des initiatives locales « menées par la base », comme FARNET, réside dans leur capacité de mobiliser des idées, énergies et ressources nouvelles émanant d'acteurs locaux des secteurs public, privé et associatif, et de fournir un soutien accessible et défini localement. Si le FLAG n'y parvient pas, il ne sera qu'un maillon de plus dans un système d'intervention déjà compliqué et son existence ne se justifiera tout simplement pas. C'est pourquoi la Cellule d'appui FARNET a effec-

tué une troisième série d'études de cas⁶ pour comprendre comment concevoir des systèmes d'appui qui encouragent et soutiennent les initiatives et innovations au niveau local plutôt que de les étouffer. Les principaux enseignements sont présentés dans l'article à la page 28. En gros, il s'agit d'évaluer les systèmes de mise en œuvre administrative et financière, d'éviter le dédoublement des tâches, de veiller à ce que les différents cofinancements soient mobilisés dès le départ, de pouvoir avancer aux bénéficiaires et aux groupes locaux les financements prévus et ceci dans des délais normaux, de s'assurer enfin que les contrôles sont proportionnés par rapport au soutien financier accordé et qu'il n'y a pas de duplication.

Tout ceci nécessite un processus continu d'apprentissage et de renforcement des capacités, et l'adaptation des procédures aux réalités pratiques de chaque palier, depuis le niveau européen jusqu'au niveau local. Cela exige du FLAG et de son personnel qu'il travaille de concert avec les autorités de gestion et que les deux parties se forment une compréhension forte, partagée et commune de leur rôle respectif, améliorant ainsi la gouvernance et la structure de mise en œuvre de l'axe 4. ■

⁶ Le Danemark, l'Andalousie en Espagne et la Pologne.

ZOOM

Coordonner le développement local dans les Abruzzes (Italie)

Des vignobles aux fish bars : impliquer les pêcheurs locaux dans le développement de la Côte des Trabocchi

Dans le contexte économique actuel, il est primordial de maximiser l'impact des fonds publics. L'exemple des Abruzzes.

Les discussions à Bruxelles autour du « développement local mené par les acteurs locaux » (CLLD) ouvrent aux organismes de développement, comme les groupes d'action locale pêche (FLAG) et les groupes Leader, la possibilité d'utiliser les fonds européens pour soutenir différents volets de leur stratégie de développement local. On s'attend à ce que certains États membres saisissent cette possibilité, tandis que d'autres s'interrogent sur la complexité d'une approche multi-fonds pour le développement local. Mais quoi qu'il arrive après 2013, une chose est sûre : dans le contexte économique actuel, il est primordial de maximiser l'impact des fonds publics. La communication, la coopération et la coordination des différents fonds alloués à une zone géographique donnée sont essentielles pour s'assurer que ce territoire obtienne le maximum possible de retombées positives.

La province de Chieti, dans les Abruzzes, est une région où, malgré une nette démarcation entre le fonds pour la pêche (FEP) et le fonds pour le développement rural (FEADER), différentes initiatives territoriales travaillent main dans la main, surmontent les barrières artificielles provenant des différentes règles de financement et abordent le développement du territoire comme un ensemble intégré.

La zone d'intervention du FLAG couvre la partie côtière de la province de Chieti, soit un Parc national dénommé « Côte des Trabocchi »⁷, une frange littorale de 45 km de



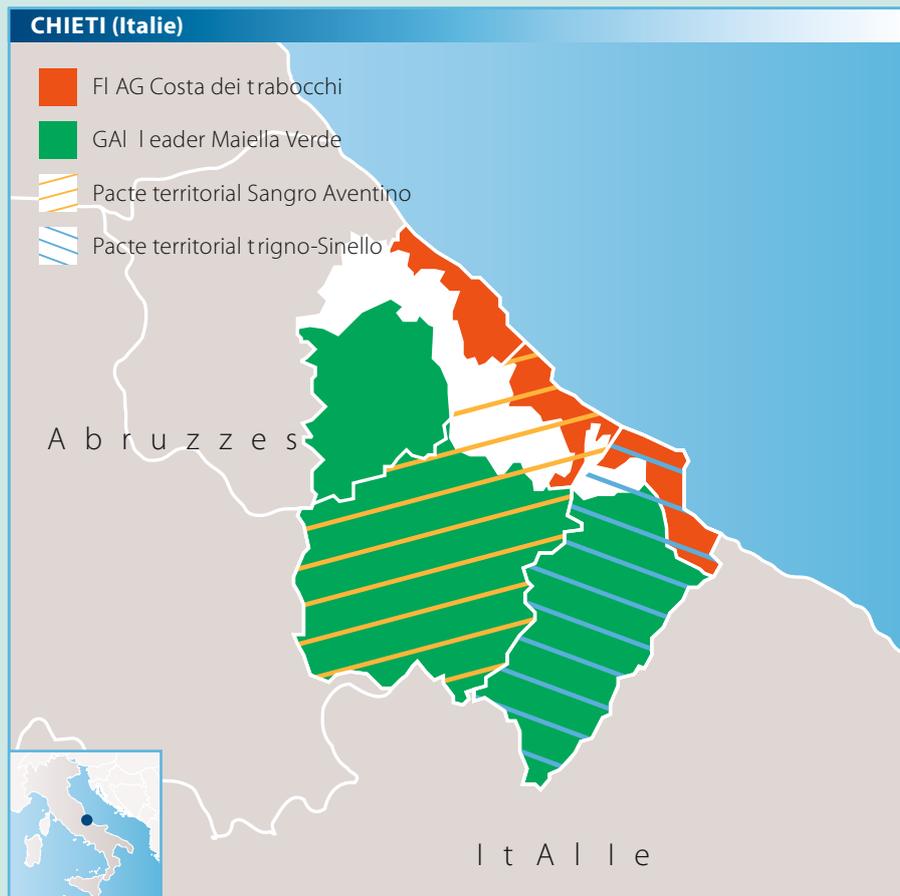
long. Situé aux pieds du massif montagneux de la Maiella, ce secteur a peu connu l'urbanisation : ses deux plus grandes villes, vasto et Ortona, qui sont aussi deux ports de pêche, comptent respectivement 40 000 et 25 000 habitants. L'agriculture et la pêche fournissent encore 32% des emplois. La pêche locale est pratiquée surtout à petite échelle par une flotte de 183 bateaux, la plupart mesurant entre 7 et 10 mètres. Avec la présence de Fiat et de Honda dans la zone Leader « Maiella verde » voisine, le secteur automobile est un gros pourvoyeur d'emplois pour les habitants du territoire.

⁷ Les « trabocchi » sont de grandes installations de pêche perchées sur pilotis, d'où sont suspendus des filets. Avec le déclin des stocks de poisson et les moyens plus efficaces de la pêche moderne, ces trabocchi étaient en grande partie abandonnés mais beaucoup ont été conservés à des fins culturelles et touristiques.

Une voie de développement commune

Intervenant à l'intérieur des terres, le long de la zone Axe 4, le groupe d'action locale (GAL) Leader Maiella verde en est à sa quatrième période de programmation, son territoire passant de 16 communes sous Leader I à 81 communes en 2012. Ce GAL est devenu expert dans l'appui aux petites et micro-entreprises engagées dans des activités liées à l'identité du territoire (alimentation, tourisme, artisanat et services), les aidant à devenir des entreprises efficaces et durables, capables de s'ouvrir à de nouvelles activités et d'atteindre de nouveaux marchés.





Intervenant à la fois dans la zone de pêche et dans la zone Leader, au centre de la province de Chieti, le Pacte territorial Sangro Aventino est une agence de développement en grande partie publique. C'est l'un des nombreux « Pactes territoriaux » créés en Italie dans les années 90 avec le FEDER et des fonds nationaux, soit un acteur de plus dans le paysage du développement local de la région. Le Pacte gère une série d'initiatives de développement de plus grande échelle, notamment un pôle automobile (90 millions d'euros) et un projet de développement touristique le long de la Côte des Trabocchi (7 millions d'euros). Au sud, un autre Pacte territorial, « Patto Trigno Sinello », couvre aussi à la fois les communes rurales de l'intérieur et les localités côtières.

Comment le FLAG, nouveau venu dans le paysage du développement local, s'est-il dès lors positionné pour jouer un rôle significatif dans le territoire qu'il dessert et ce avec un budget public total de seulement 1,2 million d'euros ?

Fait important à signaler, le FLAG a observé les différentes opérations de développement déjà en cours dans son territoire, puis a commencé à construire des liens avec les intervenants concernés. Il faut dire qu'avant la préparation de la stratégie du FLAG, son président, Franco Ricci, avait déjà été impliqué dans stratégie de développement du GAL Leader. Ce qui a eu deux avantages essentiels, selon lui : d'abord, lui donner l'occasion d'en apprendre davantage sur la façon dont un GAL expérimenté planifie le développement sur son territoire ; ensuite, mettre en place une approche intégrée de développement sur l'ensemble du territoire, au-delà des limites administratives. Le GAL Leader, pour sa part, souligne qu'il a toujours considéré la bande côtière comme une partie fonctionnelle de son territoire, même s'il ne pouvait pas y financer des projets. Quant aux pêcheurs, ils ont tout à gagner en étant inclus dans la réflexion stratégique des initiatives mises en œuvre à l'intérieur des terres. La communication et la coordination ont ensuite fait qu'on s'est entendu sur une répartition claire des rôles et des objectifs, et que les stratégies du FLAG et du GAL ont tracé une voie de développement commune.

Cette coopération s'est également formalisée dans la structure des différentes agences de développement, leurs conseil d'administration et partenariat reflétant ce chevauchement des territoires et des objectifs. Ainsi, en tant que membre du conseil d'administration du GAL, du FLAG et du Pacte territorial, la Province de Chieti est étroitement impliquée dans l'activité des trois agences. La même chose vaut pour la Chambre de commerce locale. Cette représentation croisée est efficace pour s'assurer que l'information circule bien d'un organisme à l'autre, tout en évitant les doubles emplois.

Un territoire plus compétitif et plus attractif

Cette bonne coordination a débouché sur une stratégie Axe 4 orientée sur la mobilisation du secteur de la pêche pour « rendre le territoire plus compétitif ». Elle a été conçue pour renforcer et compléter les initiatives existantes, qu'elles soient axées sur l'industrie, les produits agroalimentaires locaux ou le tourisme, mais en privilégiant celles qui sont les plus étroitement liées au secteur de la pêche. En effet, si la force du GAL Leader réside dans sa capacité à tou-



▲ Vue sur la Côte des Trabocchi avec en arrière-plan le massif de la maiella.

cher les endroits les plus reculés de la région et les très petits producteurs artisanaux, et si le Pacte se concentre plutôt sur des producteurs plus grands et sur l'industrie, le FLAG vise à s'assurer que la pêche est représentée dans le processus de développement territorial global. Concrètement, il cherche à favoriser une meilleure organisation de la pêche artisanale et à aider celle-ci à se diversifier dans des activités complémentaires, comme le pescaturisme (pour lequel existe une demande non satisfaite), à exploiter les possibilités de la transformation à petite échelle, à améliorer la commercialisation et à s'engager dans la vente directe des produits locaux de la pêche.

Ces activités complètent le projet régional du Pacte territorial de développer le tourisme le long de la côte, ainsi qu'un plan ambitieux visant à convertir l'ancienne voie de chemin de fer du littoral en une piste cyclable de 25 km. GAL, FLAG et Pactes territoriaux (y compris le Pacte territorial Trigno-Sinello au sud) travaillent en étroite relation afin de coordonner les activités et tirer le meilleur parti possible des investissements consentis. Sont en discussion la création d'une route des vins, la promotion

des produits agricoles locaux, l'organisation de visites de trabocchi, de promenades en bateaux de pêche, l'aménagement d'hébergements dans des maisons de pêcheurs traditionnelles et l'installation de bars à poisson le long des plages. Chaque structure se concentrera sur différentes facettes du projet global: le Pacte territorial sera chef de file et gestionnaire des plus grands projets d'infrastructure; le GAL se concentrera sur les communes rurales avec le développement de produits gastronomiques, la réalisation de diverses études de faisabilité et une présence plus visible sur le web des entreprises locales; le FLAG, enfin, favorisera avant tout la participation du secteur de la pêche. Globalement, une série de projets individuels sont en cours de conception pour s'inscrire dans une initiative de développement touristique plus large, ce qui permettra d'assurer que tous les projets seront coordonnés et se renforceront mutuellement.

La prochaine étape pour le FLAG «Costa dei Trabocchi» récemment approuvé sera de veiller à ce que cette coopération s'intègre dans le travail quotidien de son personnel, qui, au moment d'écrire ces lignes,

devait encore être recruté. Mais la nouvelle équipe prendra la place qui lui revient dans la culture de coopération déjà instaurée par le GAL Leader et le Pacte territorial, tous deux se réunissant sur une base régulière, participant aux réunions des uns et des autres et étant ainsi très au fait des travaux de chacun.

Dans ce contexte, et à partir des bases consolidées durant l'élaboration de la stratégie et la création du FLAG, tous les ingrédients sont réunis pour que le groupe Costa dei Trabocchi travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs du développement de son territoire, de façon à maximiser la participation des pêcheurs et les bénéfices qu'ils pourront en retirer.

En savoir plus: <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet/flagsheet/flag-factsheet-italy-trabocchi-coast>

Contact: ricci.f@confcooperative.it

Reportage

L'EXTRÉMITÉ OCCIDENTALE DE L'ANGLETERRE FOURMILLE DE PROJETS LIANT PÊCHE ET TERRITOIRE

[ROYAUME-UNI]

La pêche au milieu du village

L'arrivée de l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche dans le comté de Cornouailles et les îles Scilly permet de convertir des idées en projets de développement. Au profit des pêcheurs mais aussi des populations côtières dans leur ensemble.

« Nous n'avons encore jamais reçu de subventions et nous n'en n'avons jamais demandé non plus », énonce fièrement Bill Frisken, ancien haut gradé de la Royal Navy et responsable du petit port de Coverack (500 hab.) blotti dans une anse de la péninsule du Léopard sur la côte sud des Cornouailles. Sur les 35 navires enregistrés dans le port, 12 sont des bateaux de pêche. Ici on fait surtout le crabe, la langouste, le lieu jaune, le labre, le bar et le maquereau. « Nous sommes farouchement indépendants », poursuit Bill Frisken. Après tout, nous avons marché sur Londres deux fois au cours de l'histoire – d'abord contre Henry VIII pour garder la messe en latin, puis en 1545 pour protester contre la taxe de la guerre d'Écosse ! En 1920, tout le village s'est cotisé pour racheter le port qui appartenait à une entreprise privée. C'est donc un port officiellement privé, mais qui appartient à la communauté sous la forme de 1 500 actions, toutes détenues par des habitants. On peut dire que le port fait vraiment partie du village dans tous les sens du terme. »

L'esprit d'indépendance a toutefois ses limites et en faisant visiter le port, Bill Frisken détaille toutes les infrastructures qui ont fait leur temps : le treuil pour remonter les bateaux qui date des années 30, le bossoir encore manuel, les vieilles glacières... « L'Axe 4 pourrait permettre de faciliter l'accostage des bateaux et de se doter d'installations plus modernes – treuil et bossoir électriques, chambre froide, machine à glace pour pouvoir stocker du poisson et obtenir de meilleurs prix. Mais tout ça ne profitera pas qu'aux pêcheurs : la modernisation du port aura des retombées sur l'ensemble de la communauté car cela attirera à Coverack plus de plaisanciers et de touristes, plus de clients pour les commerces et restaurants. La saison est assez longue ici grâce à une côte protégée, au bon accès depuis Londres et aux animations que nous organisons l'hiver comme notre fameuse baignade de Noël... Tout ce qui profite au port profite au village. C'est tout le sens de la demande que nous avons déposée auprès du FLAG... Nous chiffrons les besoins à environ 126 000 euros⁸, dont une contribution privée de 25 000 euros que nous pouvons fournir. »

Frais du jour

On retrouve ce lien très fort entre port et communauté dans d'autres localités côtières des Cornouailles. A Sennen Cove (180 hab.), à moins de deux kilomètres de Land's End, tout au bout de l'Angleterre, le maître du port, Terry George, et les quatre pêcheurs professionnels de l'endroit ont envoyé au FLAG une manifestation d'intérêt pour un projet Axe 4 visant à développer la vente directe : « Voyez-vous, tout est durable ici : les bateaux sont petits, notre empreinte carbone est faible, poisson et langouste sont frais du jour. On est comme ça et on n'a pas le choix parce que Sennen Cove est un tout petit port. Le revers de la médaille, c'est que notre pêche est très vulnérable aux conditions météorologiques et écologiques – en automne, on a des calmars qui dévorent le stock, en hiver on est deux mois sans pouvoir sortir – et aussi à la concurrence des navires et des ports plus grands. C'est pourquoi nous voulons développer la vente directe. Il existe un grand potentiel pour cela grâce au tourisme local, à l'internet, mais aussi à des restaurants londoniens que l'on peut ravitailler tous les jours en camionnette. Pour ce faire, nous avons besoin d'un



▲ Le port de mevagissey à marée basse.

local pour préconditionner convenablement le poisson. Cela coûterait entre 90 000 et 100 000 euros mais ce serait l'amorce d'autres projets qui profiteront à tout le village comme la création d'une marque locale et la mise en œuvre d'une vraie démarche de commercialisation en circuits courts.»

Avec ses 72 bateaux de pêche enregistrés, ses 65 pêcheurs professionnels et ses 2,8 millions d'euros annuels en prises débarquées, le port de Mevagissey (2 500 hab.) sur la Manche connaît une situation très différente mais compte aussi sur l'Axe 4 pour financer de petites infrastructures portuaires qui bénéficieront à l'ensemble de la population. Ici, le port est géré par une association de *trustees* comprenant notamment le Conseil du comté, des pêcheurs et des conserveries. «Entre 2000 et 2006, les programmes Objectif 1⁹ et Leader nous ont permis de moderniser complètement nos installations», explique Hugh Bowles, maître du port et membre du FLAG. «Avec l'Axe 4, nous voudrions renforcer la sécurité des pêcheurs, du port et de tout le quartier qui l'entoure en installant, à terre, un système de télévision en circuit fermé et, en mer, une webcam fournissant



▲ Ben George trie ses prises du jour à Sennen Cove.

les conditions météo. Ce qui est bien avec l'approche participative de l'Axe 4 ou de Leader, c'est qu'elle favorise le dialogue entre tous les acteurs, ce qui permet d'avoir des projets fédérateurs. A cet égard, c'est très différent de l'Objectif 1 qui est avant tout sectoriel. Mais j'avoue qu'au début, j'avais du mal avec l'approche participative!»

Et le responsable du port d'aborder un autre sujet: «De plus en plus de jeunes, quatre ou cinq par an je dirais, embrassent le métier. Ils essaient la pêche une fois et ils en deviennent accros. C'est pourquoi je pense que l'idée de Seafood Cornwall de dispenser des cours de sécurité pour les 14-16 ans est très bonne. Ça va les intéresser... Les adolescents pourront poser toutes les questions qu'ils veulent. Ce sera une excellente introduction à la pêche, qui suscitera des vocations.»



⁸ Initialement fournis en livres sterling (GBP), tous les montants mentionnés ont été convertis et arrondis en euros (EUR) au taux de 1 GBP = 1,26 EUR.

⁹ Entre 2007 et 2013, le comté de Cornouailles et les îles Scilly bénéficient de l'Objectif Convergence de la politique de cohésion européenne (régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne européenne). Entre 2000 et 2006, ce territoire était classé en Objectif 1 (régions en retard de développement) cofinancé par tous les Fonds structurels.



▲ Participants à un cours sur la pêche dispensé par Seafood Cornwall.



▲ Formation en poissonnerie.

Attirer les jeunes

Hugh Bowles fait référence au premier projet du FLAG approuvé par la MMO (Marine Management Organisation), l'autorité de gestion de l'Axe 4 du FEP en Angleterre (voir encadré) : lancée en 2004 pour promouvoir la pêche locale et parvenant depuis quelques années à s'autofinancer, l'association Seafood Cornwall dispense depuis 2009 des formations destinées aux pêcheurs et aux autres acteurs de la filière. « Nos dix formateurs sont le plus souvent des pêcheurs et nous essayons le plus possible d'utiliser les compétences locales », souligne la coordinatrice, Sarah Crosbie. « Nous dispensons toutes les formations obligatoires pour les pêcheurs professionnels et certains skippers : survie en mer, premiers soins, procédure en cas d'incendie à bord, notions de mécanique... Auparavant, pour suivre ces cours, il fallait aller dans le Devon. Nous organisons aussi des formations destinées à ceux qui travaillent à terre – transformateurs, poissonniers, restaurateurs. On enseigne les normes sanitaires et la sécurité alimentaire, le filetage du poisson, la mise en œuvre d'une démarche qualité... Et c'est également ces formations que nous allons pouvoir davantage développer grâce à l'aide de l'Axe 4. »

Grâce au projet « Seafood Cornwall Training Hub », soutenu par le FLAG à hauteur de 31 336 euros, l'association va pouvoir prochainement emménager dans de nou-

veaux locaux suite à la rénovation complète d'un ancien entrepôt situé sur le quai de Newlyn, l'un des plus importants ports de pêche anglais. « Ces nouveaux locaux et équipements faciliteront aussi l'organisation de cours de sécurité pour les jeunes de 14 à 16 ans afin qu'ils puissent accompagner les pêcheurs et se faire une idée du métier et ça, c'est une innovation », insiste Sarah. « Nous voulons également multiplier les opérations de sensibilisation à la pêche dans les écoles afin de faire mieux connaître les carrières et les produits de la mer. » « Attirer les jeunes dans le secteur est un de nos grands objectifs », résume Nathan de Rozarieux, pêcheur, consultant, membre du FLAG et l'un des fondateurs de Seafood Cornwall. « On constate que les gens viennent davantage à la profession lorsqu'ils sentent qu'il y a un appui. »

« Ce projet pourrait déboucher sur des formules très intéressantes pour les pêcheurs expérimentés aussi », fait remarquer Chris Ranford, animateur du FLAG. « Dispenser des formations ou se perfectionner sur certains aspects du métier pourrait être une activité alternative pour les pêcheurs, comme ceux de Sennen Cove, par exemple, qui ne peuvent pas travailler durant certaines périodes de l'hiver. »



▲ Rénovation du toit des «Porthmeor Studios and Cellars».



▲ Chris Hibbert montrant les travaux effectués dans un des studios.

Art et pêche

Sur la côte nord des Cornouailles, St Ives (10000 hab.) est un port de pêche important, une station balnéaire très fréquentée mais aussi un lieu réputé pour ses nombreux artistes, peintres («l'École de St Ives»), sculpteurs et céramistes comme Bernard Leach ou le groupe Troïka dont on retrouve des œuvres à la Tate St Ives, l'un des trois musées Tate du Royaume-Uni, ouverte en 1993.

Non loin de la Tate, se trouve les «Porthmeor Studios and Cellars». Il s'agit d'un vaste bâtiment construit en plusieurs phases au cours du 19e siècle, initialement pour traiter et presser les sardines afin d'en tirer de l'huile pour le chauffage ou l'éclairage. Le pressage avait lieu dans les caves qui ont un accès direct à la mer, les niveaux supérieurs du bâtiment servant surtout à l'entreposage des immenses filets nécessaires à l'activité. Avec le remplacement de l'huile par le pétrole, le pressage a cessé au cours des années 1880, les caves sont devenues des remises pour les pêcheurs et les espaces aux étages ont été désaffectés. Mais l'arrivée à la même époque d'un peintre suédois va changer la donne: Julius Olsson installe aux étages une école de peinture marine qui attirera les premiers peintres à St Ives, plusieurs convertissant en ateliers les salles du bâtiment restées vacantes. Les «Studios de Porthmeor» sont ainsi de-



▲ Bateau typique de Sennen Cove.

venus l'un des complexes artistiques les plus anciens et les plus importants de Grande-Bretagne, mais aussi un lieu où pêcheurs et artistes n'ont jamais cessé de cohabiter. Depuis quelques années, la fondation Borslase Smart-John Wells Trust, propriétaire du site depuis 1949, a entrepris de restaurer Porthmeor de fond en comble mais avec la volonté de maintenir ce lien séculaire entre la pêche et l'art. La fondation a ainsi réussi à mobiliser quelque 5 millions d'euros dont 800 000 du FEDER (Objectif Convergence) et 315 000 du FEP. Les travaux ont débuté en septembre 2010 et devraient d'achever en octobre 2012.

Les caves sont en train de retrouver leur lustre d'antan, tout en conservant leur vocation d'ateliers pour les pêcheurs locaux (12 bateaux sont concernés), tandis que les studios de peintres sont rénovés pour pouvoir accueillir une douzaine d'artistes en plus de l'école de peinture de St Ives.

Deux projets Axe 4 pourraient alors se greffer au complexe rénové. Le premier, approuvé par le FLAG, va être présenté à l'autorité de gestion. Il est porté par les Archives de St Ives qui possèdent une immense collection de documents concernant la pêche en Cornouailles mais qui n'est pas visible faute de place et de classement. Janet Axten, responsable bénévole des Archives, explique: «Il s'agit de créer un centre de ressources documentaires permanent sur la pêche qui profiterait non seulement à St Ives mais aussi à toutes les communautés souhaitant mettre en valeur leur patrimoine lié à la pêche. Le projet permettrait de créer un emploi de documentaliste pour classer les documents, faire connaître la démarche et aider à la reproduire dans toutes les localités de Cornouailles intéressées. Le projet a également un aspect intergénérationnel car on prévoit aussi d'organiser des animations dans les écoles, notamment en valorisant le témoignage des vieux pêcheurs qui ont pu observer l'évolution du métier sur une longue période. Enfin, l'archiviste-animateur pourrait aussi aider à monter l'exposition que l'on souhaite mettre en place dans les caves du complexe de Porthmeor.»

L'expérience et l'animation, ingrédients d'une mise en œuvre en temps voulu

Couvrant un territoire formé de l'ensemble des côtes de Cornwall et des îles Scilly sur environ un mile à l'intérieur des terres, le FLAG «Cornwall & Isles of Scilly» est un «partenariat sans but lucratif» comprenant neuf représentants du secteur de la pêche, neuf représentants des secteurs public et associatif et trois membres indépendants (dont le président et le vice-président, ce dernier étant également président du groupe d'action locale Leader «East Cornwall»).

La stratégie et le plan d'exécution du FLAG ont été élaborés au début de 2012, même si un conseil d'administration «fantôme» était déjà en activité depuis au moins un an pour préparer la candidature à soumettre à la Marine Management Organisation (MMO), l'entité administrative chargée de la pêche maritime en Angleterre.

Le conseil d'administration du FLAG exécute et gère le programme sous l'autorité de la MMO avec le soutien de la Cornwall Development Company, agence autonome mise en place par le Conseil du comté et agissant comme autorité locale responsable du programme. Cet appui est renforcé par le Cornwall Rural Community Council (CRCC), agence sans but lucratif au service des communautés rurales.

Se réunissant tous les deux mois, le conseil d'administration du FLAG supervise la sélection des propositions de projet, avec l'aide d'un «animateur» à plein temps, engagé dans le cadre d'un projet Axe 4 porté par le CRCC. Il est épaulé par un spécialiste en économie rurale et expérimenté dans la pêche, également employé par le CRCC.

Le FLAG et certains de ses partenaires peuvent compter sur les contacts qu'ils ont noués antérieurement dans le cadre des programmes Objectif 1 et Leader. Aux dires de ses membres, le groupe aurait déjà pu être pleinement opérationnel deux ans auparavant et a donc pu se mettre au travail rapidement.

Pour le FLAG, l'un des défis les plus urgents est d'identifier des projets qui s'inscrivent dans sa stratégie mais qui puissent aussi absorber les fonds disponibles dans un délai de 18 mois maximum. D'où comme première priorité, l'engagement de cet animateur «de terrain» pouvant rapidement repérer ces projets. L'animateur a donc un rôle très important, celui d'aider les candidats à convertir leur idée en projet concret. Une de ses missions premières est de détecter les projets qui ont du potentiel et de bien évaluer l'appui dont ils auront besoin.

Les propositions de projet suivent la procédure suivante: 1) le candidat présente son idée de projet; 2) il remplit une «fiche idée» très succincte; 3) Après une vérification de l'éligibilité et un premier avis informel du FLAG, le candidat remplit une courte «manifestation d'intérêt»; 4) celle-ci est discutée au sein du FLAG (pour les projets de moins de 18 000 euros, l'évaluation du prési-



dent suffit), un avis est transmis au candidat, qui est alors éventuellement invité à rédiger une «demande de projet»; 5) la Cornwall Development Company (CDC) évalue l'admissibilité technique et administrative de la demande et sollicite l'avis de l'antenne locale de la MMO, tout en clarifiant certains points avec le candidat; 6) la demande officielle est présentée par l'animateur au conseil d'administration, qui décide en prenant également en compte la notation de la CDC et la recommandation de rejeter, d'approuver ou de différer le projet; 7) la décision du FLAG et les commentaires du conseil d'administration qui l'accompagnent sont transmis pour ratification à la MMO, qui doit réagir dans les 10 jours; 8) La MMO entame alors une dernière série de vérifications techniques et d'évaluations détaillées avant de rendre sa décision finale.

Au moment de rédiger cet article (août 2012), cinq projets avaient été transmis à la MMO, dont deux avaient été approuvés (l'engagement de l'animateur et le centre de formation «Cornwall Seafood Training Hub»), mais de nombreux projets étaient en cours de traitement. Sur 65 idées de projet identifiées, 36 avaient fait l'objet d'une «fiche idée», 20 candidats étaient invités à remplir une «manifestation d'intérêt» et 10 avaient déposé une «demande de projet» en bonne et due forme.



▲ Stephen Bassett (à gauche) montre à l'animateur du FLAG, Chris Ranford (à droite), un local de pêcheurs qui pourrait être valorisé.

Cette exposition est le second projet Axe 4 que pourrait accueillir le complexe. L'une des caves rénovées sera en effet dédiée à la tenue d'événements destinés à sensibiliser le grand public à la pêche. « Nous disposons d'une quantité considérable de matériel de pêche et nous avons encore découvert de nombreux objets durant les travaux de rénovation », explique le responsable des Studios, Chris Hibbert. « L'idée, c'est de confier la scénographie de l'exposition à un artiste, si possible de renommée internationale afin de donner un maximum de visibilité à l'événement. Le but, c'est aussi d'impliquer dans la démarche des écoles ailleurs en Cornouailles. L'artiste organiserait des ateliers et d'autres animations avec les élèves. Nous avons sollicité une aide de 25 000 euros et proposé des noms d'artistes possibles au FLAG, qui évalue maintenant le dossier. »

Patrimoine pêche

Toujours à St Ives, l'Axe 4 pourrait permettre de valoriser un autre élément de patrimoine lié à la pêche : les locaux de pêcheurs. « Aujourd'hui, on compte environ 80 pêcheurs et 60 bateaux enregistrés dans ce qui reste probablement le premier port britannique pour le maquereau pêché à la ligne... », précise Stephen Bassett, maître du port de St Ives, tout en nous conduisant vers l'un des trois bâtiments de bois installés entre la rue qui longe le port et la plage. « ... Mais au milieu du 19^e



siècle, il y avait ici 400 bateaux qui occupaient 730 pêcheurs. Et ils se réunissaient le soir dans ces baraques. C'était l'occasion de se retrouver ensemble, d'échanger les potins... A présent, ces bâtiments historiques servent surtout aux vieux pêcheurs, ou pour des réunions, des événements spéciaux... »

Tout en parlant, il ouvre la porte du cabanon, découvrant une vaste pièce entourée de banquettes, avec au milieu un vieux poêle et de quoi préparer du thé, mais surtout, avec des murs littéralement tapissés de photographies en noir et blanc, certaines très anciennes, montrant les pêcheurs et la pêche sous toutes ses

facettes. « Ça, ça n'a pas de prix! », résume Stephen Bassett. « C'est l'âme de St Ives, l'empreinte indélébile de la pêche dans notre communauté! Par exemple, quand un habitant se marie, il achète un sac de charbon pour le cabanon et il hisse tous les drapeaux sur le toit. De même, lorsqu'un pêcheur, un sauveteur ou un habitant connu décède, on met un drapeau en berne par respect pour la personne. Tout cela mériterait d'être raconté, expliqué. On pourrait facilement imaginer des visites guidées de ce patrimoine en été, avec plusieurs jobs saisonniers à la clé... »

Une question de gouvernance, d'animation et de transfert de connaissances

« L'intérêt mais aussi le défi de l'Axe 4, c'est de rapprocher la pêche et la communauté », insiste Anthony Vage de la Cornwall Development Company, qui fournit l'assistance administrative au FLAG. Et sa collègue, Catherine Roberts, d'ajouter : « Le fait que nous soyons une sorte de guichet unique du développement local facilite ce rapprochement, d'autant plus que nous essayons toujours de trouver des synergies avec les autres programmes que nous gérons. Leader et l'Axe 4 sont des partenaires évidents qu'il est facile de conjuguer. »

« Bien-sûr! », confirme Rob Poole, directeur du FLAG. « Nous avons tiré des leçons de Leader dont nous nous servons pour mettre en œuvre l'Axe 4. Ainsi, nous essayons toujours de partir de la demande du terrain. Le meilleur exemple de cela, c'est le Cornwall Fisheries Resource Centre, le centre de ressources pour la pêche, qui est directement inspiré du West Cornwall Farm Business Resource Centre, le centre de ressources des entreprises agricoles créé avec Leader. Plus généralement, la force de l'Axe 4, c'est la coopération entre les acteurs. On obtient alors des succès non seulement économiques, mais aussi sociaux. On peut alors vraiment parler de durabilité. »

Un avis partagé mais aussi tempéré par Nathan de Rozarieux: « Le FLAG, c'est un peu un test avec tout ce qu'il y a d'encourageant et d'excitant dans la formule et nous avons beaucoup de bonnes idées. Le grand défi, c'est de faire travailler les pêcheurs ensemble quand ils ne sont pas en mer, sur des activités qui ne font pas directement partie du métier, les démarches de valorisation, de commercialisation... A cet égard, l'animation est un élément fondamental. Par exemple, le programme Objectif 1 a mieux marché ici que le programme Convergence¹⁰ parce que dans le second cas, il n'y avait pas d'animateur... Mais l'approche participative comporte aussi le risque d'être trop ambitieux en voulant faire participer tout le monde: certains membres du FLAG doivent tout apprendre sur l'approche du développement local et sur la pêche et le temps qu'on passe à expliquer certaines choses, c'est du temps qu'on perd pour discuter projets, innovations... Il faudrait qu'ils lisent les publications FARNET, qu'ils participent aux séminaires. Le réseau FARNET peut grandement faciliter les choses à ce niveau aussi. » ■



▲ Formation sur la sécurité pour les pêcheurs.

CORNWALL & ISLES OF SCILLY (Royaume-Uni)



CORNOUAILLES

ILES SCILLY

Superficie:
3 520 km²

Population:
532 300 habitants

Densité:
149,5 habitants/km²

Budget Axe 4	EUR			
	UE	National	Privé	Total
Total	1 000 703	333 568	518 948	1 853 219

CONTACT
Cornwall & Isles of Scilly Fisheries Local Action Group
a/s Chris Ranford
Seafood Cornwall Training
Unit 1, 78 The Strand
Newlyn, Cornwall TR18 5HW (UK)
+44 17 36 36 43 24
chris.ranford@cornwallrcc.org.uk



¹⁰ voir la note de bas de page (p.13).

Interview

Struan Stevenson :

« L'axe 4 et l'approche du développement local sont des outils essentiels pour aider les pêcheurs, les entrepreneurs et les autres acteurs locaux à travailler ensemble à l'amélioration de la situation des territoires dépendant de la pêche. »

Député européen pour l'Écosse (Royaume-Uni) depuis 1999, Struan Stevenson est vice-président de la Commission de la pêche et président de l'Intergroupe changement climatique, biodiversité et développement durable du Parlement européen.

FARNET Magazine : *On trouve parfois que les stratégies et les politiques émanant de Bruxelles ne sont pas suffisamment adaptées aux différents contextes des zones de pêche. Or l'approche du « développement local mené par les acteurs locaux » que la Commission européenne propose pour la politique de cohésion 2014-2020 peut contribuer à surmonter ce problème. Comment les communautés de pêche peuvent-elles saisir cette opportunité ?*

Les décideurs de Bruxelles ont du mal à concevoir des stratégies adaptées aux communautés locales quand il faut les appliquer à l'échelle de l'UE. C'est pourquoi l'axe 4 et l'approche du développement local sont essentiels pour aider les pêcheurs, les entrepreneurs et les autres acteurs locaux à travailler ensemble à l'amélioration de la situation des territoires dépendant de la pêche. Le secteur de la pêche peut saisir cette occasion pour investir dans des démarches et des projets locaux qui apporteront une valeur ajoutée aux dispositifs existants ou contribueront à en créer de nouveaux. Les aides à la commercialisation des produits locaux de la pêche ne servent pas seulement à stimuler l'économie locale mais peuvent également permettre au territoire de faire face à la concurrence sur une plus grande échelle. Les écolabels, la traçabilité et le commerce électronique peuvent transformer la situation des communautés de pêche et créer les emplois qui manquent. Certains projets de ce type ont déjà connu beaucoup de succès, notamment les systèmes de livraison de poisson frais à domicile et les enquêtes permettant de mieux comprendre les besoins du consommateur.



Struan Stevenson,
Député européen pour l'Écosse (Royaume-Uni)

réformée, nous avons une réelle chance de combler le fossé entre les législateurs à Bruxelles et les pêcheurs sur le terrain.

La participation active du secteur de la pêche au développement local n'aidera pas seulement le secteur lui-même et les communautés de pêche en général : elle sera également très bénéfique pour l'économie européenne dans son ensemble. Comme on l'a vu avec les projets actuels, on peut transformer les petites communautés côtières avec le tourisme, les loisirs, les produits alimentaires et les entreprises d'énergies renouvelables, qui valorisent toutes les ressources locales. De nombreuses localités côtières sont malheureusement en déclin mais avec ce genre d'initiatives, elles sont capables de se reconstruire grâce à l'innovation et au développement de nouvelles activités. Mais cette approche doit toujours rester ascendante, émaner de la population locale et être suffisamment durable pour permettre aux parties prenantes de s'engager sur le long terme.

FARNET Magazine : *L'approche du développement local proposée par la Commission pour les zones de pêche offre aux communautés locales un outil flexible pouvant « apporter une valeur ajoutée, créer des emplois et encourager l'innovation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement » comme le dit la communication. Or, à ce jour, les pêcheurs ont été plutôt lents à tirer parti de ces possibilités. Que peut-on faire selon vous pour convaincre le secteur ?*

Il faut sensibiliser les communautés de pêche qui peuvent ne pas être au courant de ces possibilités, leur indiquer comment elles peuvent en tirer parti pour être compétitives sur une plus grande échelle. Beaucoup de communautés locales ont une perception négative de l'UE, mais, grâce à la régionalisation, qui, je l'espère, sera le cadre de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP)

Quels sont les principaux défis auxquels font face les communautés de pêche écossaises ?

La pêche en Écosse représente une part énorme du secteur de la pêche au Royaume-Uni. L'Écosse compte environ 8,6% de la population britannique mais débarque dans ses ports plus de 60% des prises du Royaume-Uni. La plupart de ces ports sont situés dans des zones éloignées, où la pêche constitue l'activité principale de la majorité des habitants. La flotte écossaise a dû faire face à une période difficile en raison de la baisse des stocks de morue et de hareng en mer du Nord, avec pour résultat que de nombreux navires ont été mis hors service. Cela a provoqué une augmentation du chômage, de nombreux pêcheurs ayant été contraints d'abandonner le métier.

La langoustine est économiquement l'espèce la plus importante pour le secteur de la pêche écossais, avec des valeurs débarquées représentant, bon an mal an, plus de 30 millions d'euros. Mais l'évaluation des stocks de cette espèce est extrêmement difficile à réaliser, d'où des données et des quotas faibles.

Pour relever ces défis, idéalement, que devrait faire un partenariat entre des pêcheurs et d'autres acteurs locaux avec l'Axe 4 ou le dispositif qui lui succédera ?

L'Axe 4 ou son successeur peut aider à résoudre la plupart des problèmes rencontrés par les petites communautés côtières. La transformation du poisson en Écosse représente 49% du chiffre d'affaires de l'industrie britannique de transformation du poisson. Les pêcheries pélagiques et de crustacés développent leurs opérations de transformation mais le secteur du poisson blanc connaît des difficultés. Les problèmes de ce secteur peuvent être atténués par les approches de développement local. Par exemple, la valorisation des produits de la pêche à travers des écolabels peut aider la pêche artisanale à être plus compétitive grâce aux détails fournis sur le lieu et la façon dont les poissons ont été capturés. Il faut mettre au point des systèmes de collecte de données pouvant faciliter l'évaluation des stocks. De même, on doit encourager tous les projets qui aident à protéger l'environnement, à revitaliser les petits villages, à promouvoir la coopération entre territoires voisins.

Si certaines communautés de pêche sont situées dans des endroits isolés, beaucoup se trouvent dans des zones en forte croissance et sont confrontées à une forte pression des autres activités. Que peut-on faire selon vous pour s'assurer que la pêche demeure une partie intégrante de l'économie, de la vie sociale et de l'identité de ces territoires ?

On assiste à une pression croissante du foncier et des activités de loisirs, ce qui risque de détruire des communautés locales et pousse les actifs à s'installer dans les grandes villes. Face à cela, les groupes d'action locale pêche (FLAG) ont un rôle essentiel à jouer, en particulier en facilitant le dialogue entre le secteur de la pêche et les autres acteurs du développement local. Cela permet au secteur d'exprimer ses attentes et objectifs et d'expliquer comment il peut bénéficier ou continuer de bénéficier à la région. Une participation plus active des pêcheurs aux décisions locales profiterait certainement au secteur et contribuerait à faire en sorte que ses besoins soient pris en compte avant que de nouveaux développements soient prévus ou décidés.

De nombreux projets associent également la pêche et le tourisme. Le pescaturisme permet de sensibiliser le grand public au travail du pêcheur et au rôle qu'il joue dans la communauté. La formule a aussi l'avantage d'augmenter les revenus des pêcheurs sans augmenter le volume des prises.

Que peut-on faire localement pour aider la pêche côtière et l'aquaculture, et quel rôle les FLAG peuvent-ils jouer dans la démarche ?

L'aquaculture est le secteur de la production alimentaire d'origine animale qui connaît la plus forte croissance au monde. Elle représente aujourd'hui près de la moitié de la consommation alimentaire mondiale à base de poisson. La production mondiale de poisson provenant de l'aquaculture a augmenté de près de 7% par an durant la dernière décennie et pourtant l'Europe a pris du retard sur le reste du monde : son aquaculture n'a connu qu'une hausse annuelle de 0,5% au cours de la même période. Il est essentiel de rattraper le reste du monde. Pour ce faire, on a besoin de l'aide des communautés locales afin d'encourager les investissements dans ce secteur encore émergent, ce qui n'est pas une tâche facile en raison de l'espace limité et de l'obligation de se conformer à un ensemble de règles et de procédures européennes. L'UE est également en concurrence avec le reste du monde, dont la production est beaucoup plus élevée et les coûts plus bas. Les FLAG doivent en profiter pour sensibiliser le public aux avantages économiques d'investir dans ce secteur en pleine croissance. L'UE doit aider ce secteur à prospérer financièrement, mais en même temps, permettre aux zones de pêche d'adopter les stratégies qui répondent au mieux à leurs besoins et non pas une approche indifférenciée.

Le secteur de la pêche a récemment eu mauvaise presse et les pêcheurs sont souvent en désaccord avec les scientifiques, l'administration et d'autres secteurs. Que peut-on faire pour surmonter ce fossé, en particulier au niveau local ?

Nous sommes actuellement en plein milieu de la réforme de la Politique commune de la pêche et la question de la collecte des données est extrêmement importante lorsqu'il s'agit d'évaluer les perspectives de la pêche. Données scientifiques et quotas de pêche doivent correspondre. Mais quand on manque de données, on applique le principe de précaution, qui, dans certains cas, est inutilement contraignant. Il faut par conséquent faire en sorte que non seulement les États membres soient tenus de soumettre des données scientifiques sur leurs stocks, mais aussi que les communautés locales soient encouragées à effectuer leurs propres recherches, collecte de données et évaluation des stocks. Il faut faire davantage participer les pêcheurs aux projets qui profiteront au secteur grâce à l'amélioration des données et aux idées novatrices. Ces projets peuvent permettre de compléter les données actuelles et d'examiner les points sur lesquels pêcheurs et scientifiques sont en désaccord. Cela faciliterait le travail des Conseils consultatifs régionaux.

Les zones côtières d'Europe abritent certaines de nos ressources environnementales les plus précieuses et les plus fragiles, tout en constituant un potentiel de création d'emplois dans de nombreux secteurs de « croissance bleue »¹¹. Quelles sont, selon vous, les principales opportunités que peut offrir la croissance bleue, notamment en Écosse ?

La mer et la côte sont essentielles à l'économie écossaise mais ce sont des milieux extrêmement fragiles. Les eaux écossaises abritent plus de 20% des herbiers marins du nord-ouest de l'Europe. Si on y ajoute les marais salants et les forêts de varech, on comprend qu'il faut être très prudent lorsqu'on exploite les ressources que ces zones peuvent offrir. Cependant, l'environnement marin recèle un vaste potentiel d'investissement, en particulier dans des domaines tels que la navigation de plaisance, la voile et la pêche de loisir.

En ce qui concerne certaines possibilités de développement à plus grande échelle, comme les énergies renouvelables, je ne vois pas trop comment elles pourraient profiter à l'Écosse : l'éolien offshore est cher et il peut avoir des effets négatifs pour les pêcheurs et les communautés côtières, tout en causant des dommages pour la vie et l'environnement marins. Nos côtes ont un potentiel pour l'énergie des vagues, mais son exploitation n'est ni facile ni bon marché. Comme l'éolien avec le vent, l'énergie marémotrice est intermittente. Les installations marémotrices doivent également pouvoir survivre dans un environnement agressif, avec de forts courants et contre-courants. Elles ont donc tendance à être lourdes et coûteuses.

Que peuvent faire les FLAG pour s'assurer que les populations locales et les communautés de pêche bénéficient des avancées de cette économie bleue ?

Il importe que les populations locales sachent ce que l'Axe 4 peut leur offrir. Il faut non seulement les sensibiliser mais aussi diminuer les procédures administratives qu'entraîne la mise en œuvre d'un tel financement, afin d'éviter les occasions manquées. Il importe de fournir des outils pour aider les communautés locales à développer leurs propres projets. L'approche doit être ascendante, c'est à dire que la population locale doit pouvoir décider elle-même des domaines à traiter et des projets à financer. ■

**Interview réalisée (en anglais)
le 24 septembre 2012.**

¹¹ voir l'article page 31.

Reportage

QUAND L'AXE 4 DU FEP VIENT RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT

De la terre à la

Dans les îles de Lesbos, Lemnos et Agios Efstratios, le groupe d'action locale pêche (FLAG) compte appliquer sur la côte les recettes qui ont bien marché à l'intérieur des terres avec Leader¹².



« Tous les projets que nous soutenons doivent répondre à des besoins », affirme Anastasios Perimenis, directeur d'ETAL, l'agence de développement local de Lesbos. « Avec l'Axe 4 du FEP, on retrouve l'esprit qui a fait l'originalité et la force de Leader. En fait, avec l'Axe 4, nous voulons reproduire en bord de mer ce que nous avons réalisé à l'intérieur des terres avec Leader. »

Christina Moschoudi, coordinatrice du FLAG pour les îles de Lemnos et d'Agios Efstratios, précise : « avec l'Axe 4 du FEP, nous voudrions développer le tourisme lié à la pêche, les cafés-restaurants qui servent du poisson, les hébergements – notamment en reconvertissant un vieux moulin –, les petits commerces et les activités de loisirs liés à la mer. »

L'Axe 4 du FEP va donc s'inscrire dans la démarche initiée à Lesbos depuis de nombreuses années : « Notre ambition, résume le directeur d'ETAL, c'est d'améliorer l'attractivité de la région, la qualité de la vie et les activités économiques en améliorant la compétitivité des produits et services locaux. Pour ce faire, on table sur notre grand atout : un patrimoine naturel et culturel de qualité, authentique et varié. »

Périphérie

A cause de ou grâce à sa situation périphérique par rapport à la Grèce continentale, Lesbos ne connaît pas le tourisme de masse, d'où une côte non bétonnée, un environnement de qualité et des visiteurs plutôt classe moyenne supérieure. « Des gens instruits et relativement aisés qui aiment la nature, le tourisme actif, 'la découverte des hommes et des territoires', comme on dit. », résume Dimitris Tekes, secrétaire de l'Union des hôteliers de Lesbos. « C'est aussi une clientèle fidèle : le quart de nos visiteurs sont des habitués », ajoute Anastasios Kokas, restaurateur, entrepreneur en sports nautiques et candidat à un projet Axe 4 du FEP. « Il reste que les affaires sont au ralenti depuis cinq ans... »

¹² L.e.a.d.e.r (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme d'Initiative communautaire pour soutenir des projets de développement lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales de l'UE. Le programme a connu trois phases – Leader I (1990-1993), Leader II (1994-1999) et Leader+ (2000-2006) – avant d'être intégré dans les mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de 2007 à 2013.

LOCAL DES ÎLES DU NORD DE LA MER ÉGÉE [GRÈCE]

mer



▲ Observatoire de la faune et de la flore sur l'îlot de St-Georges Petra (Lesbos).

Nous avons perdu entre 40 % et 50 % de fréquentation... »

Ce que confirme Annelies Dhondt, qui représente à Lesbos un grand tour-opérateur européen: « Du côté des TO, Lesbos est une destination en perte de vitesse. En 2007, il y avait 32 vols charters par semaine qui transportaient 80 000 touristes par an. En 2012, nous ne sommes plus qu'à 20 vols et 50 000 touristes... Mais la destination sera toujours au catalogue l'an prochain. De toute façon, c'est vrai que Lesbos n'est pas une destination touristique de masse et le choix qui a été fait de promouvoir un tourisme différent est un bon choix. Mais le problème qui reste toujours à résoudre, c'est l'accès à l'île depuis le reste de l'Europe: les vols normaux sont chers, peu fréquents et non directs or les vacanciers



▲ Port de molivos/mithymna.

n'aiment pas devoir transiter à Athènes... » Et Dimitris Tekes d'intervenir: « Nous avons essayé de négocier des lignes directes avec des compagnies aériennes, mais elles voudraient que nous avancions le montant des

investissements nécessaires, elles ne veulent prendre aucun risque... On s'est tourné aussi vers la Région mais, avec la crise, elle ne peut pas investir non plus. »



Au service du développement local de trois îles



▲ Anastasios Perimenis réceptionnant des propositions de projet.

Le groupe d'action locale pêche (FLAG) « Lesvos » intervient dans trois îles du nord de la mer Égée, à proximité des côtes de la Turquie : Lesbos (troisième plus grande île grecque), Lemnos et la petite île d'Agios Efstratios (250 hab.). Les trois îles formaient auparavant une seule préfecture faisant partie de la région Nord-Egée. L'Axe 4 concerne environ 47 000 habitants, soit la moitié de la population totale des îles. Sur Lesbos et Lemnos, la zone de pêche jouxte deux zones Leader et les deux groupes d'action locale ont collaboré à la mise en place du FLAG. Ce dernier est coordonné par ETAL, l'agence de développement local de Lesbos, qui a piloté la candidature à l'Axe 4 et constitue l'entité légalement responsable du programme.

Créée en 1992 pour gérer le programme Leader I, ETAL est une entreprise à statut privé détenue par des collectivités. Fonctionnant selon les principes du développement local, l'agence a défini une stratégie unique pour l'ensemble des trois îles. Dans un souci d'efficacité et d'économies d'échelle, l'approche choisie consiste à mobiliser les sources de financement les plus appropriées pour mener à bien les différents objectifs de la stratégie globale. En plus d'abriter le FLAG et le GAL Leader de Lesbos, ETAL agit également comme cellule d'appui régionale pour l'Axe 3 du programme de développement rural (FEADER), tout en mettant en œuvre une série d'autres d'initiatives financées par le FSE et le FEDER. Depuis sa création, l'agence a réussi à mobiliser environ 60 millions d'euros en faveur du développement local.

Pour gérer l'Axe 4 et Leader, ETAL a mis en place deux organes décisionnels distincts, un pour chaque programme, tous deux devant répondre au conseil d'administration d'ETAL qui gère la structure faîtière. Le partenariat du FLAG est composé d'un représentant de chacune des entités suivantes : ETAL S.A., ANEL S.A., Union régionale des Municipalités, Chambre de commerce et Association des pêcheurs professionnels de Lesbos, soit proportionnellement 40 % pour le secteur public, 40 % pour les secteurs privé et associatif et 20 % pour le secteur de la pêche.



▲ Stratis Kabanis organise des excursions en mer depuis molivos.

Un autre tourisme

Ce matin, deux candidats porteurs de projet sont reçus dans les locaux d'ETAL. « Nous avons déjà décidé de nous lancer mais quand nous avons découvert l'Axe 4 du FEP lors d'une séance d'information en mai 2012, nous nous sommes dit que le programme était fait pour nous. » Lena Vayanni et Yorgos Malakos possèdent un voilier de 36 m avec lequel ils organisent des excursions en mer Égée. En 2006, ils ont également créé un site internet¹³ qui facilite la découverte de toute l'Égée du Nord et ils sont en relation avec des clubs de voile en France, Allemagne, Norvège et Australie. Aujourd'hui, ils viennent déposer deux projets Axe 4 du FEP. Le premier serait de lancer une formule de croisière combinant voile et nature. « Durant une ou deux semaines, on emmènerait huit à douze passagers pour faire le tour de Lesbos en faisant escale à différents endroits où serait proposée une activité chaque fois différente : plongée, randonnée à bicyclette, découverte de villages pittoresques, visite d'un chantier naval et bien sûr rencontres avec les pêcheurs... Pour ce faire, nous aurions besoin de deux autres bateaux. »

Le second projet du couple serait de créer un club de voile pour les jeunes de 7 à 14 ans. « Entre autres, nous voudrions acheter quatre petits dériveurs ainsi que des canots de secours pneumatiques. » « Je ne connais pas leur dossier, commente Sofia Malapascha, comptable à

¹³ www.inlesvos.gr/porto



▲ Lesbos attire déjà les amateurs de plongée.

ETAL, mais ces deux-là en veulent: Yorgos a quitté son emploi de fonctionnaire à Athènes pour se lancer dans les excursions en mer, une décision sans doute très difficile à prendre... »

Molivos/Mithymna (1 500 hab.) est en importance la deuxième localité de Lesbos mais la première destination touristique de l'île. L'Association touristique de Molivos (ATM) compte environ 200 membres, actifs dans le tourisme ou non, et provenant de différentes communes. Au sein de l'association, quatre comités bénévoles sont en place, qui travaillent sur quatre thématiques: l'environnement, la promotion, l'organisation d'événements culturels et les relations institutionnelles (incluant la gestion des projets européens).

Au cours des dernières années, en partenariat avec l'association des restaurateurs locaux, l'ATM a mené à bien deux projets Leader: la création d'un réseau d'itinéraires pédestres axés sur le patrimoine naturel et culturel, et la mise sur pied d'un réseau gastronomique, «molivosWINEenDINE», auquel adhèrent une soixantaine de restaurateurs. «D'un point de vue touristique, ces réseaux ont complètement changé le visage de Lesbos», souligne le président de l'association, Nikos Molvalis. «Pour nous aussi, l'Axe 4 du FEP va venir compléter ou parachever ce que nous avons réalisé avec Leader: ainsi, le réseau gastronomique va être étendu aux restaurants de poisson de la côte, tandis que les itinéraires pédestres et l'observation des oiseaux vont se décliner en excursions en mer et sports nautiques.»

Parcs de plongée et autres sanctuaires

A une dizaine de kilomètres de Mytilène, le chef-lieu de Lesbos, Thermi est une localité où la pêche joue encore aujourd'hui un rôle de premier plan. Fondée en 1997 pour faire avancer plusieurs dossiers comme la modernisation du port, l'Association des pêcheurs amateurs de Thermi recense 194 membres, de toute la région de Mytilène. Ils peuvent pêcher sans filet et en petites quantités calamars, pieuvres et même le thon. Depuis 2005, pour concilier nettoyage du bord de mer et convivialité, l'association organise, le 5 juin, une «Journée de l'environnement» qui a débouché, à partir de 2008, sur un programme annuel d'activités dont les points d'orgue sont un grand «Festival du patrimoine» au mois d'août (2 000 personnes en 2012) et un concours de pêche au mois de septembre. «Notre première subvention, c'est Leader, je veux dire l'Axe 4 du FEADER, qui nous l'a accordée: 9 500 euros pour de l'équipement, un stand et une campagne de publicité», raconte Christos Manolellis, président de l'association. «Maintenant, avec l'Axe 4 du FEP, nous aimerions créer une zone réservée exclusivement à la pêche de loisirs, ce qui implique d'entrer dans une démarche de négociation avec les pêcheurs professionnels.»

Des pêcheurs professionnels qui, à Lesbos, ne sont pas fermés à la création de sanctuaires halieutiques, car bien conscients qu'il est essentiel de reconstituer les stocks. «C'est aussi pour ça que notre projet de créer avec l'Axe 4 du FEP des 'parcs de plongée' a toutes les chances de marcher», soutient le directeur d'ETAL, Anastasios Perimenis. Et d'expliquer: «Nous avons lancé une étude de faisabilité portant sur la création de cinq parcs de plongée, trois à Lesbos, un à Lemnos et un à Agios Efstratios. Il s'agit de zones réservées à la plongée sous-marine et où il sera totalement interdit de pêcher mais où ce sont les pêcheurs qui transporteront les plongeurs vers les sites. La formule existe ailleurs, notamment en Espagne, dans les îles Medes au large de la Catalogne. La plongée, c'est un marché colossal de 2 millions de personnes en Europe et les parcs de plongée peuvent être une formidable opportunité pour les communautés de pêche car ils présentent un double atout: économique et environnemental.» «Tout à fait d'accord, acquiesce Nikolas Vaksevanis, ces parcs de plongée vont permettre de reconstituer les stocks, tout en offrant une activité supplémentaire pour les pêcheurs.»



Pescatourisme et marchés au poisson

Membre du FLAG, Nikolas vaksevanis préside l'Association des pêcheurs professionnels du golfe de Gera, l'une des dix associations de ce type à Lesbos. Elle regroupe 250 pêcheurs, la plupart à temps plein. Sardine, dorade, bar et langouste sont les principales espèces pêchées dans ce golfe tellement incrusté dans le relief montagneux de l'île qu'il ressemble à un vaste lac intérieur. Tout le poisson est vendu localement, surtout dans les restaurants. Avec la diminution des prises, la perspective de créer un parc de plongée dans sa zone est bien accueillie et l'association souhaite également développer le pescatourisme.

La formule est autorisée en Grèce depuis la réforme législative d'avril 2010 mais les conditions de réalisation (taille du bateau, mise aux normes, etc.) sont très contraignantes pour les petits pêcheurs. Entre 5 000 et 35 000 euros seraient nécessaires pour adapter un bateau mais un autre obstacle, psychologique celui-là, doit aussi être surmonté : il y a quelques années, l'association avait déjà voulu transformer un vieux bateau traditionnel pour en faire une pièce de musée mais « les formalités bureaucratiques étaient tellement fortes, déplore Nikos, que cela nous a découragés. »



▲ En l'absence de marchés, le poisson est vendu en camionnette.

Pêcheur lui aussi, le cousin de Nikos, Stratis vaksevanis, croit également à la valorisation des produits locaux de la pêche comme autre palliatif à la diminution des prises : « je veux rester pêcheur mais je sais qu'il faut faire en plus quelque chose à terre pour s'en sortir, alors, en attendant le parc de plongée et le pescatourisme, je cherche à conserver au maximum la valeur ajoutée de mon poisson en le commercialisant tout seul, sans intermédiaire. »



▲ Le jeune Stavros Vaksevanis veut être pêcheur, comme son père.

« A cet égard, une autre piste à explorer serait les marchés au poisson », estime Gabriela vati, membre très active de l'Association

touristique de Molivos. « Il n'y a pas de marché au poisson dans l'île, pas même à Mytilène. En créer un sur le port de Molivos serait super. Pour les habitants, ce n'est pas un problème : il y a les pêcheurs qui font la tournée en camionnettes équipées de haut-parleurs et puis on sait aussi où téléphoner pour se procurer du poisson... Mais pour les touristes, c'est autre chose et ils nous demandent souvent "où est-ce qu'on peut acheter du poisson?". »

Activités en réseau sur terre et sur mer, valorisation du patrimoine, vente directe, parcs de plongée, pescatourisme... Ce ne sont pas les idées ni les projets qui manquent à Lesbos, Lemnos et Agios Efstratios. « Leader pêche » a du pain sur la planche. On en saura plus le 9 octobre 2012, date limite du dépôt des premières propositions. « Nous nous attendons à en recevoir une soixantaine », estime Nikos Ploukos, agent de développement à l'ETAL. ■

LESBOS / LEMNOS / AGIOS EFSTRATIOS (Grèce)				
		<p>Superficie: 558 km²</p> <p>Population: 46 893 habitants</p> <p>Densité: 84 habitants/km²</p>		
Budget Axe 4		EUR		
	UE	National	Privé	Total
Total	4 065 700	734 300	2 037 500	6 837 500
<p>CONTACT Lesvos Local Development Company (ETAL) S.A. a/s Anastasios M. Perimenis 4 Ermou GR-81100 Mytilini, Lesbos +30 22510 29400 – +30 22510 29577 inquiries@etal-sa.gr www.etal-sa.gr</p>				
<p>E.T.A.L. A.E. E.T.A.L. S.A.</p>				

Alizés

BELGIQUE / PAyS-BAS / ROyAUmE-UNI

Coastal Communities 2150

Coût total : 2 900 000 EUR – **Contribution UE (INTERREG IV A) :** 1 450 000 EUR

« 'Coastal Communities 2150' (CC2150) est une coopération transfrontalière qui cherche à sensibiliser les populations des zones côtières menacées à long terme par le changement climatique. Nous voulons aider les gens à comprendre les risques à long terme du changement climatique et ce qu'on peut faire pour les réduire. L'objectif est aussi de les sensibiliser aux conséquences néfastes que peuvent avoir les décisions prises à courte vue. Le projet devrait déboucher sur : 1. des nouveaux produits de communication et d'information, élaborés avec les populations côtières, pour les informer sur les effets du changement climatique aux niveaux local, régional et national; 2. des produits de communication et d'information permettant une mobilisation et une participation accrues de certaines communautés côtières ciblées; 3. la construction d'une 'vision côtière', forgée avec les parties prenantes et reflétant leurs besoins et aspirations en matière de gestion des risques provoqués par le changement climatique; 4. une gamme de produits mobilisateurs pouvant être utilisés dans d'autres zones côtières européennes et facilitant le transfert de bonnes pratiques. »

John Gower, Responsable du projet

john.gower@environment-agency.gov.uk – www.cc2150.eu



ESPAGNE

Femmes entrepreneurs des territoires de pêche

Coût total : 119 000 EUR – **Contribution EU (Axe 4 du FEP) :** 89 250 EUR

« 'Femmes entrepreneurs des zones de pêche d'Andalousie' est un projet de coopération entrepris par les sept FLAG andalous, dont quatre sont également des GAL Leader et ont une longue expérience du développement rural. Il s'agit de promouvoir l'entrepreneuriat féminin lié à la pêche. Ce qui passe par une série d'actions visant, d'une part, à identifier les meilleures pratiques existantes en Andalousie et, d'autre part, à fournir un soutien public à l'entrepreneuriat. Plus concrètement, la mise en œuvre de l'opération a pour étapes : 1) conception et réalisation d'une étude destinée à améliorer la méthodologie permettant de mieux identifier et comprendre l'entrepreneuriat féminin lié à la pêche dans la région; 2) actions d'animation pour accroître la visibilité des femmes entrepreneurs et promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences. Ce travail de diffusion sera assuré par des femmes chefs d'entreprise, avec l'aide d'experts dans le domaine. A noter que les sept FLAG andalous ont tous adopté la même méthodologie. Les résultats et conclusions pourront être partagés avec les FLAG d'autres régions intéressés. »

Juan Valero Martínez, Directeur du FLAG, GDP Levante almeriense

pesca@levanteameriense.es – www.levanteameriense.es



Vente directe par internet : le projet d'un FLAG allemand inspire un dispositif danois

Un concept innovant de vente directe sur internet, « Fisch vom Kutter » (<http://www.fischvomkutter.de/>), développé par un FLAG allemand, suscite un intérêt international.

Une plate-forme en ligne similaire (<http://www.havfriskfisk.dk>) a récemment été lancée au Danemark par un fournisseur d'information sur la pêche, Fiskerforum, en collaboration avec un pêcheur de Bornholm, Claus Stenmann Hansen. Claus avait initialement mis en place un site web pour promouvoir sa propre activité et faciliter la vente directe en informant ses clients de ses prises au moyen d'une caméra embarquée. Mais après avoir entendu parler du projet « Fisch vom Kutter » (voir FARNET Magazine n°5, p.18), il a décidé de développer un système de messagerie instantanée semblable et est entré en contact avec Fiskerforum, qui possédait les connaissances techniques pour mener à bien le projet. La nouvelle plate-forme électronique qu'ils ont développée, également ouverte à d'autres pêcheurs, est identique à celle de Fisch vom Kutter : les consommateurs sont informés, en temps réel, via le site web HavFrisk Fisk ou par SMS, quand et où le poisson frais sera débarqué par les bateaux participant au dispositif, qui sont enregistrés – gratuitement – sur la plate-forme. La formule est gagnant-



gagnant : en se fournissant directement auprès des pêcheurs, les consommateurs obtiennent non seulement du poisson frais, mais bénéficient également de prix plus bas (de 25 % à 50 % en dessous de ceux pratiqués par les points de vente classiques); du côté des pêcheurs, la valeur de leurs prises est de 5 à 8 fois plus élevée. Plus de 25 bateaux participent pour l'instant au système.

Projecteur

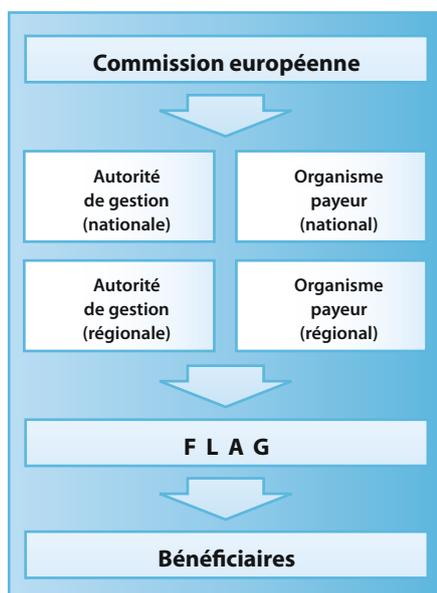
QUESTIONS CLÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 4

Avec en tête les populations locales

La capacité des FLAG à jouer un rôle dans le développement local, à créer des liens efficaces avec les pêcheurs et les autres acteurs concernés, et à mobiliser les idées et l'énergie des populations locales, dépend largement de la façon dont l'Axe 4 est mis en œuvre, en somme du « dispositif » mis en vigueur.

Par « dispositif », il faut comprendre ici l'ensemble des règles et procédures qui déterminent les relations entre les différents acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre (la Commission européenne, les autorités de gestion, les organismes payeurs, les FLAG et les bénéficiaires), mais aussi ce qui peut être financé par l'Axe 4, les décisions qui sont prises et à quel niveau, ainsi que les délais applicables.

Éléments clés du dispositif de mise en œuvre de l'Axe 4 :



◀ Urmaz Pirk en train d'installer le stand du FLAG Peipsi pour un festival du poisson en Estonie.

Parmi les études de cas réalisées récemment par la Cellule d'appui FARNET (tel qu'indiqué dans l'article «*Trouver ses marques : la valeur ajoutée du FLAG dans le processus de développement local*», page 4), cinq portent spécifiquement sur le dispositif de mise en œuvre et le rôle que jouent les FLAG dans ce dispositif. Ces études de cas ont été réalisées au Danemark, en Finlande, en France, en Pologne et dans la région espagnole d'Andalousie.

Ce n'est pas vraiment une surprise, mais on observe des **différences énormes entre les dispositifs de mise en œuvre** selon les pays – et même, dans le cas de pays régionalisés comme l'Espagne, entre les différentes régions d'un même pays. Ce sont surtout le niveau d'autonomie et le rôle du FLAG qui peuvent être très différents.

Dans certains pays, le dispositif de mise en œuvre ne prend guère en compte les spécificités de l'Axe 4, les principales décisions étant prises par l'autorité de gestion et/ou l'organisme payeur. Dans ce genre de situation, le rôle du FLAG se réduit à faire de l'animation et à vérifier que les projets s'inscrivent bien dans la stratégie locale. Dans d'autres cas, la répartition des rôles entre le FLAG et l'autorité de gestion n'est pas claire, et on assiste à une duplication de certaines tâches. Enfin, dans d'autres pays, de nombreuses responsabilités ont été effectivement confiées aux FLAG, non seulement en ce qui concerne l'examen et l'approbation des projets mais aussi le versement des paiements aux bénéficiaires.



▲ Conseil d'administration du FLAG Liepaja (Lettonie).

Le degré d'autonomie du FLAG dépend dans une large mesure de l'ensemble du cadre administratif et juridique de l'État membre concerné. Ce qui, par ricochet, a un impact important sur la façon dont le FLAG interagit avec les populations locales et sur la valeur ajoutée de l'approche Axe 4 (par rapport aux dispositifs traditionnels de mise en œuvre). Le FLAG ne doit pas être un maillon administratif supplémentaire dans la chaîne de prise de décision. Au contraire, l'une de ses fonctions est de s'assurer que les **projets stratégiques ont une bonne chance d'être financés sans trop de retard**. Les dispositifs de mise en œuvre doivent être conçus de manière à faciliter ce processus.

Les cinq études de cas ont permis d'identifier un certain nombre de points critiques que l'on doit garder à l'esprit lors de la conception du dispositif de mise en œuvre pour les activités de type Axe 4. Certains d'entre eux sont liés aux relations entre les autorités du programme (autorité de gestion, organisme payeur) et le FLAG. D'autres concernent la relation entre le FLAG et les porteurs de projet (bénéficiaires). D'autres encore se rapportent aux deux niveaux. Dans tous les cas cependant, la responsabilité principale de la conception du dispositif de mise en œuvre incombe aux autorités du programme, même si le cadre général est fixé par la réglementation européenne.

Points à surveiller aux différents niveaux de mise en œuvre :

NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	POINTS à SURVEILLER
Entre l'autorité de gestion et le FLAG	- budget adéquat - clarification et simplification des règles - ajout minimum de règles
Entre le FLAG et le bénéficiaire	- appropriation par le FLAG et capacité d'initiative - critères souples, appels à propositions ouverts - délai suffisant pour la mise en œuvre du projet
Aux deux niveaux	- mobilisation des cofinancements - avances sur paiement - rapidité/retards - lourdeur administrative /formalités

Points liés aux relations FLAG/ Autorité de gestion :

- > **Veiller à ce que les budgets soient adéquats.** Le montant total des fonds disponibles pour l'Axe 4, ainsi que les budgets pour les FLAG individuels, joue un rôle majeur dans la détermination du rôle du FLAG dans le processus de développement local plus large, dans sa capacité à répondre aux préoccupations du secteur de la pêche et dans la façon dont le groupe fonctionne. Les données dont on dispose laissent à penser que, dans certains territoires, les budgets sont insuffisants pour soutenir une stratégie viable, alors que, dans d'autres territoires, ils sont peut-être trop importants.
- > **Clarifier les rôles et favoriser la simplification.** Le dispositif de mise en œuvre doit assurer une répartition claire des responsabilités entre le FLAG, les autorités de gestion et l'organisme payeur, et éviter tout chevauchement des rôles. Il convient d'encourager l'utilisation de formules de coûts simplifiés et de programmes-cadres pour les petits projets afin de réduire la lourdeur des dossiers de financement et de faciliter les contrôles.



- > **Justifier les règles supplémentaires.** Certaines autorités de gestion imposent des restrictions supplémentaires sur ce qui est admissible au financement (en plus des lignes directrices générales prévues par le règlement du FEP). Cela peut nuire à la capacité du FLAG à répondre aux besoins locaux et faire obstacle à des projets innovants. Toute règle supplémentaire doit être justifiée et, le plus souvent, plutôt clarifier ce qui ne peut pas être financé, plutôt que d'essayer de définir ce qui peut l'être.

Points liés aux relations entre le FLAG et les bénéficiaires (potentiels)¹⁴:

- > **Faciliter l'appropriation du programme et la prise d'initiative par le FLAG.** L'un des rôles clés du FLAG est de mobiliser les bénéficiaires potentiels, de les conseiller et de mener des actions de promotion et d'information. Les règles de mise en œuvre doivent veiller à ce que ces fonctions soient prises en compte et que le FLAG ne soit pas considéré comme un simple échelon supplémentaire du système administratif.
- > **Favoriser des solutions souples tels que les appels à propositions ouverts.** Prévoir des modalités d'application souples, telles que la possibilité de soumettre des propositions de projets à tout moment (appels ouverts en continu), contribue à motiver les bénéficiaires, tout en harmonisant mieux le rythme des tâches pour le FLAG.
- > **Prévoir suffisamment de temps pour la mise en œuvre des projets.** Certains pays et régions imposent des délais contraignants (pour la soumission des propositions ou l'exécution des projets, par exemple), ce qui rend difficile de prendre en considération des projets plus complexes ou de plus longue haleine, mais qui pourraient avoir une forte valeur ajoutée pour la population locale.

Points applicables aux deux niveaux de mise en œuvre

- > **mobiliser les cofinancements nationaux.** Dans certains pays, les bénéficiaires doivent soumettre la demande de cofinancement national (incluant les contributions publiques régionales et locales) séparément de celle de la contribution du FEP. Cela peut être un moyen d'assurer un plus grand engagement de la part de ces autorités, mais l'obligation de passer par plusieurs procédures financières et administratives parallèles – où la part de cofinancement relativement faible d'un organisme peut parfois déterminer quels projets seront effectivement choisis – peut nuire à la stratégie locale et aux procédures de sélection.
- > **Encourager le versement d'acomptes.** De nombreux bénéficiaires locaux, en particulier les petites entreprises et les associations, ont du mal à financer l'ensemble d'un projet, puis attendre plusieurs mois de recevoir la participation financière de l'Axe 4 et des autres cofinanciers. Cela peut aussi être le cas pour les FLAG, surtout les plus récemment créés. L'un des facteurs clés de succès de l'Axe 4 dans certains pays est l'avance des fonds (en provenance des budgets nationaux ou régionaux) permettant le versement d'acomptes et/ou des paiements finaux dans des délais raisonnables.
- > **Être réaliste et transparent en matière d'échéanciers.** Certains systèmes administratifs impliquent des procédures de vérification et d'approbations à différents niveaux compliquées, qui prennent beaucoup de temps. Avec pour conséquence que le processus d'approbation global d'un projet peut prendre plusieurs mois (et parfois plus d'un an), et que les paiements peuvent prendre encore plus de temps. Cela peut avoir un impact sur le succès de certains projets, mis en œuvre pour répondre à des défis ou opportunités spécifiques, à un certain moment dans le temps, provoquer une incertitude supplémentaire dans le chef des bénéficiaires, et conduire certains d'entre eux à renoncer à leur projet.
- > **Limiter les lourdeurs administratives.** Dans certains dispositifs administratifs, la quantité de documents exigée de la part des porteurs de projet (y compris les FLAG) semble excessive, surtout dans le cas des projets relativement modestes.

Les mécanismes qui prévoient des procédures simplifiées pour les petits projets et qui réduisent la charge administrative dans les premiers stades de l'approbation du projet peuvent contribuer à motiver les bénéficiaires potentiels.

Les études de cas FARNET ont également identifié des façons de surmonter certains problèmes liés à la mise en œuvre. Parmi les solutions trouvées les plus intéressantes, on peut citer :

- > Le **renforcement des capacités** (formation, conseil, diffusion de bonnes pratiques) devrait être disponible **à tous les niveaux** (autorités de gestion, organismes payeurs, FLAG, bénéficiaires) dès le début de la mise en œuvre du programme. Il faut trouver les moyens de prendre en compte l'expérience acquise et les enseignements tirés. Les institutions impliquées dans la mise en œuvre devraient, par exemple, assurer une continuité et un transfert de connaissances au sein de leur personnel;
- > se concentrer sur la **résolution** des problèmes – ce qui aide tous les acteurs impliqués à maintenir leur dévoué sur un objectif commun, plutôt que de se contenter de veiller à ce que toutes les règles soient respectées à la lettre;
- > développer la **confiance** entre tous les acteurs – l'expérience montre que la confiance entre les différents niveaux de responsabilité contribue à simplifier les règles de mise en œuvre et à mieux se concentrer sur des objectifs communs partagés. La proximité géographique (autorités de gestion ou organismes de paiement situés à proximité des FLAG et des bénéficiaires, par exemple) et des réunions régulières sont utiles à cet égard;
- > **Évaluer le dispositif de mise en œuvre** – l'influence déterminante du dispositif de mise en œuvre sur l'impact des actions de type Axe 4 justifie qu'il fasse l'objet d'une évaluation, surtout sous la forme ex-ante et continue.

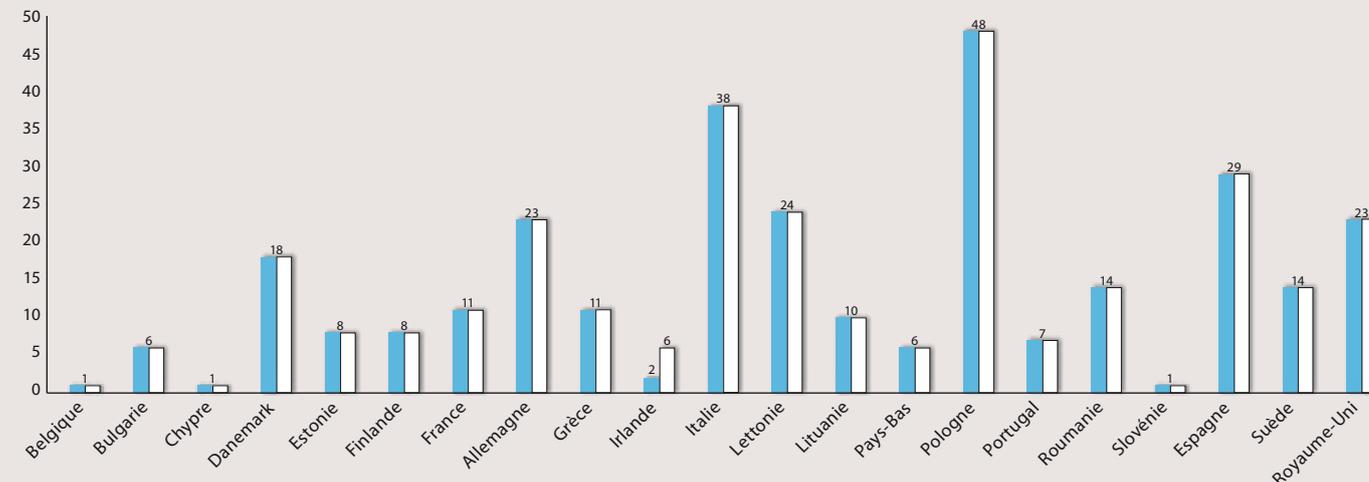
Ce que nous enseignent les études de cas FARNET sur la mise en œuvre de l'Axe 4 peut être utile à certaines parties prenantes pour améliorer les dispositifs actuels, mais aussi et surtout pour élaborer les règles et procédures qui prendront effet avec la prochaine période de programmation. ■

¹⁴ Tout en sachant que le FLAG peut également être bénéficiaire lui-même dans certaines situations, par exemple, pour les coûts de fonctionnement, les projets de coopération ou les activités qu'il met directement en œuvre.

Réseau FARNET

> Plus de 300 FLAG!

En octobre 2012, 303 groupes d'action locale pêche étaient opérationnels dans les 21 États membres participant à l'Axe 4 du FEP.



■ Nombre de groupes sélectionnés dont la stratégie est approuvée □ Nombre de groupes prévus

> Croissance bleue : perspectives de croissance durable dans les secteurs marin et maritime

Dans une communication sur la « croissance bleue », adoptée en septembre (COM(2012) 494 final), la Commission européenne estime que des signes prometteurs donnent à penser que les secteurs marin et maritime offrent des perspectives en matière de croissance et d'emploi pour aider l'Europe à redresser son économie. Ces secteurs fournissent des emplois à 5,4 millions de personnes et représentent une valeur ajoutée brute totale de 500 milliards d'euros, des chiffres qui, d'ici 2020, devraient augmenter pour atteindre 7 millions de personnes et près de 600 milliards d'euros. L'Europe, en encourageant la recherche et l'innovation marines, en soutenant les PME innovantes, en s'attaquant à la question des besoins en compétences et en promouvant des produits et des solutions innovants, peut mobiliser le potentiel de croissance inexploité dans son économie bleue tout en assurant la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement. Des secteurs tels que l'aquaculture et le tourisme maritime et côtier vont gagner en compétitivité. Des secteurs en plein essor et des secteurs émergents, tels que les énergies renouvelables marines et les biotechnologies bleues, peuvent devenir un instrument essentiel pour créer davantage d'emplois, produire une énergie plus propre et générer des produits et des services en plus grand nombre.

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-955_fr.htm

> Bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des zones côtières

Le programme LIFE a été une source importante de financement pour des projets mettant en œuvre la politique européenne en matière de gestion intégrée des zones côtières. Une nouvelle publication explore les meilleures pratiques expérimentées par les projets LIFE dans des domaines comme le tourisme durable, les technologies de lutte contre les marées noires, l'intégration de l'habitat dans l'environnement côtier, la production d'énergie « bleue » et « verte », le développement de l'aquaculture, la réduction de la pollution des activités portuaires, l'adaptation au changement climatique ou encore l'amélioration de la qualité des eaux côtières.

<http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/coastal.pdf>

Agenda FARNET

QUAND	QUOI	Où
13-15 novembre 2012	Séminaire FARNET : « Les FLAG se positionnent pour l'avenir : les communautés de pêche au cœur du développement local »	quiberon (F)
23-25 avril 2013	European Seafood Exposition	Bruxelles (B)
21-22 mai 2013	European Maritime Day 2013	La valette (M)

Fiche signalétique

NOm: Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP)

OBJECTIF: le développement durable des zones tributaires de la pêche. En complément d'autres instruments financiers de l'UE, le FEP peut cofinancer des projets locaux pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des zones de pêche.

mISE EN œUVRE: 21 États membres mettent en œuvre l'Axe 4. Une innovation importante dans la mise en œuvre de cet Axe est sa forte dimension territoriale.

TERRITOIRES VISÉS: les « zones de pêche », soit des territoires riverains d'une mer ou d'un lac, ou comportant des plans d'eau ou un estuaire, et dont le secteur de la pêche représente une part significative de l'emploi. Pour être sélectionnés comme zones de pêche éligibles par les États membres, ces territoires doivent être de taille modeste (inférieure à NUTS 3) et cohérents d'un point de vue géographique, économique et social. Sont visées des zones faiblement peuplées ou dont le secteur halieutique est en déclin ou qui abritent de petites communautés de pêcheurs. Les États membres peuvent également ajouter leurs propres critères.

BÉNÉFICIAIRES: les « groupes d'action locale pêche (Fisheries Local Action Groups / FLAG) », soit une combinaison de partenaires publics, privés et associatifs qui élaborent ensemble une stratégie et des mesures innovantes en faveur du développement durable de leur zone de pêche. Les FLAG sont sélectionnés par les États membres selon des critères définis dans leurs programmes opérationnels. Plus de 300 FLAG ont été créés dans l'ensemble de l'Union.

mESURES ÉLIGIBLES: renforcement de la compétitivité des zones de pêche; restructuration, redéploiement et diversification des activités économiques; valorisation des produits de la pêche; services et petites infrastructures touristiques liés à la pêche; protection de l'environnement; restauration d'une production endommagée par une calamité; coopération interrégionale et transnationale; renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies de développement local; coûts de fonctionnement des FLAG.

RÉSEAU: tous les acteurs concernés par l'Axe 4 communiquent au sein d'un « Réseau européen des zones de pêche (FARNET) » permettant (grâce à des séminaires, rencontres et publications) une large diffusion des projets innovants mis en œuvre au profit des zones de pêche et favorisant la coopération transnationale. Le réseau est coordonné par la « Cellule d'appui FARNET ».

DURÉE DU PROGRAMME: sept ans (2007-2013) mais les projets peuvent être mis en œuvre jusqu'à la fin de 2015.

AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE: L'Axe 4 dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 570 millions d'euros, soit approximativement 13% du FEP (2010), auquel on doit ajouter un cofinancement public national et des investissements privés.

Abonnez-vous

Pour recevoir gratuitement FARNET Magazine et/ou la Lettre électronique FARNET, faites parvenir vos coordonnées (nom, organisation, adresse, courriel et n° de téléphone) à l'adresse:

info@farnet.eu

Tenez-nous au courant

Les publications FARNET sont autant de ressources pour tous celles et ceux qui œuvrent à la construction d'un avenir durable pour les territoires de pêche d'Europe. Tenez-nous au courant des activités qui pourraient intéresser d'autres groupes et intervenants dans ce domaine. Nous aimerions notamment connaître vos expériences réussies, événements importants, annonces, mais aussi vos idées et propositions d'échanges et de coopération avec d'autres territoires.

info@farnet.eu

ISSN 1831-5747



9 771831 574008



Office des publications



Commission européenne | Affaires maritimes et Pêche